GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 27433 *LYON*

4069458

Dénomination : IN EXTENSO RHONE ALPES

n° de gestion : 2001B00700

n° d'identification : 434 713 871

n° de dépôt : A2011/027433

Date du dépôt : 18/11/2011

Pièce : Traité

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

TRAITE DE
PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société **IN EXTENSO RHONE ALPES**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 8.493.150 euros dont le siège social est à Villeurbanne (69100), 81, Boulevard de la bataille de Stalingrad, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 434 713 871 RCS Lyon, représentée par **MONSIEUR PASCAL LEVIEUX**, Président du conseil d'administration et Directeur général, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 18 novembre 2011, ci-après la « **Société Absorbante** »,

D'une part,

ET

- La société **CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE**, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 75 000 euros dont le siège social est à Saint Etienne (42000), Immeuble le Delta,-1 Allée de l'Electronique, immatriculée au Registre du Commerce et des Société sous le numéro 343 153 847 RCS Saint Etienne, représentée par **MONSIEUR PASCAL LEVIEUX** ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts, ci-après la « **Société Absorbée** »,

D'autre part,

EXPOSE PREALABLE

1) Présentation des sociétés

1.1) Présentation de la société In Extenso Rhône Alpes

La société In Extenso Rhône Alpes a pour objet :

- L'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
- La réalisation de toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée.
- Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, septième alinéa de l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

La société In Extenso Rhône Alpes n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, ni aucune obligation. Elle clôture ses exercices sociaux le 30 juin de chaque année. Le capital de la société In Extenso Rhône Alpes s'élève à 8.493.150 € divisé en 169.863 actions de 50 € de valeur nominale.

La société Financière In Extenso Rhône Alpes, société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.128.468 euros dont le siège social est à Villeurbanne (69100), 81, Boulevard de la bataille de Stalingrad, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 393 066 766 RCS Lyon, détient, à la date de signature du présent traité, 169.852 actions émises par la société In Extenso Rhône Alpes représentant 99,99 % du capital et des droits de vote.

1.2) Présentation de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable

La société Cabinet Desitter Expertise Comptable a pour objet :

- L'exercice des missions d'expert-comptable.
- La réalisation toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée.
- Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, septième alinéa de l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

Elle clôture ses exercices sociaux le 30 juin de chaque année. Le capital de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable s'élève à 75.000 € divisé en 2.500 actions d'une valeur au pair de 30 € chacune.

A la date des présentes, la société Financière In Extenso Rhône Alpes détient la totalité du capital est des droits de vote de la société HSD Finances, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, dont le siège social est à Saint Etienne (42000), Immeuble le Delta,-1 Allée de l'Electronique, immatriculée au Registre du Commerce et des Société sous le numéro 441 343 266 RCS Saint Etienne, laquelle détient 100 % du capital et des droits de vote de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable.

1.3) Présentation du groupe In Extenso Rhône Alpes

Les sociétés Financière In Extenso Rhône Alpes, In Extenso Rhône Alpes, Cabinet Desitter Expertise Comptable et HSD Finances forment ensemble le groupe In Extenso Rhône Alpes. Aucune de ces sociétés ne fait d'offre au public au sens de l'article L.411-1 du Code monétaire et financier.

Monsieur Pascal Lévieux exerce les mandats sociaux de Président Directeur général de l'Absorbante et de Président de la société Absorbée.

2) <u>Réorganisation envisagée au sein du groupe In Extenso Rhône Alpes</u>

2.1) Fusion simplifiée préalable entre les sociétés Financière In Extenso Rhône Alpes et Cabinet Desitter Expertise Comptable

A la date de la réalisation de la fusion prévue aux présentes, la société Financière In Extenso Rhône Alpes aura absorbé par voie de fusion simplifiée la société HSD Finances de sorte que la société Financière In Extenso Rhône Alpes détiendra, à la date de la réalisation définitive de la présente fusion, la totalité du capital et des droits de vote de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable.

Lors de l'approbation de la fusion décrite aux présentes, la société Financière In Extenso Rhône Alpes viendra aux droits de la société HSD Finances en qualité d'associé unique.

2.1) Fusion entre les sociétés In Extenso Rhône Alpes et Cabinet Desitter Expertise Comptable

Le groupe In Extenso Rhône Alpes a souhaité regrouper l'ensemble de ses activités au sein d'une même structure, à savoir la société In Extenso Rhône Alpes. Avant de pouvoir procéder à la fusion ou à la dissolution des sociétés HSD Finances et Cabinet Desitter Expertise Comptable, les Parties avaient convenu de procéder à la location gérance de la clientèle d'expertise comptable attachée à la société Cabinet Desitter Expertise Comptable au profit de la société In Extenso Rhône Alpes laquelle exploite ladite clientèle au sein de son établissement secondaire sis à Saint Etienne (42000) – Immeuble le Delta – 1 Allée de l'Electronique.

A cet effet, la société Cabinet Desitter Expertise Comptable a donné en location-gérance à la société In Extenso Rhône Alpes sa clientèle d'expertise comptable par acte sous seing privé en date du 4 juillet 2011, avec effet au 1er juillet 2011 date d'ouverture de l'exercice en cours des sociétés In Extenso Rhône Alpes et Cabinet Desitter Expertise Comptable.

La société Cabinet Desitter Expertise Comptable n'exerçant plus d'activité d'expertise comptable, les sociétés In Extenso Rhône Alpes et la société Cabinet Desitter Expertise Comptable ont décidé de fusionner avec effet rétroactif au 1er juillet 2011. La convention de Location-gérance sera résilié de plein droit au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La présente fusion constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

La société La société SAFICI, représentée par Monsieur Jacques Convert, Commissaires aux comptes, domiciliée 11, rue Auguste Lacroix, 69003 Lyon, a été nommée Commissaire à la fusion par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Lyon.

3) Présentation des comptes sociaux de référence

Les comptes sociaux des sociétés In Extenso Rhône Alpes et Cabinet Desitter Expertise Comptable utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 30 juin 2011, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées et figurent en annexe des présentes.

* * *

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE LA FUSION

L'opération envisagée consiste en une absorption par voie de fusion de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable par la société In Extenso Rhône Alpes. A ce titre, la société Cabinet Desitter Expertise Comptable ferait apport de la toute propriété de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, avec ses résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1er juillet 2011 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTIF SOCIAL

Les Parties constatent, ainsi qu'il est exposé ci-après, que le montant de l'actif net apporté, soit 215 781,88 € est insuffisant pour permettre la libération du capital au titre de l'augmentation du capital résultant de l'échange de titres, soit 750.000 € ainsi qu'il est expliqué ci-après. En conséquence, conformément au règlement CRC n°2004-01 modifié par le règlement CRC n°2005-09, les Parties décident de retenir les valeurs réelles des apports, à savoir :

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (déduire)	Net
Immobilisation Incorporelles :			
Fonds commercial	842 749		842 749
Concessions, brevets et droits similaires :	21 633,62	20 170,69	1 462,93
Immobilisation Corporelles :			
Autres immobilisations corporelles :	97 824,71	56 308,26	41 516,45
Immobilisation Financière :			
Autres titres immobilisés :	82,14	/	82,14
Autres immobilisations financières :	9 687,00	/	9 687,00
Créances :			
Clients et comptes rattachés :	498 581,97	70 711,75	427 870,22
Autres créances :	21 856,06	/	21 856,06
Disponibilités :	125 269,64	/	125 269,64
Charges constatées d'avance :	18 931,69	/	18 931,69
Total			1 489 425,13

TOTAL DE L'ACTIF DE LA SOCIETE ABSORBEE REPRIS : 1489 425,13 €

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la société Cabinet Desitter Expertise Comptable à la société In Extenso Rhône Alpes comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

ARTICLE 3 : PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société Absorbée la totalité du passif de cette dernière.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Il est spécifié que, dans le cas où, par suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actif n'auraient pas été énoncés dans le présent acte, ces éléments seraient réputés être la propriété de la société Absorbante, à laquelle ils seraient transmis de plein droit.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société Absorbée au 30 juin 2011 ressort à :

PASSIF	
Provisions :	
Provisions pour risques :	2 500,00
Provisions pour charges :	7 466,00
Emprunts et dettes financières Divers :	
Emprunts auprès d'établissements de crédit :	31 298,81
Emprunts et dettes financières diverses :	26 359,29
Dettes d'exploitation :	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	123 343,85
Dettes fiscales et sociales :	179 210,53
Autres dettes :	4 871,77
Produits constatés d'avance :	55 844,00

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 30 JUIN 2011 : 430 894,25 €

Il est rappelé que tout passif qui apparaîtrait chez la société Absorbée entre le 30 juin 2011 et la date de réalisation définitive de la fusion ainsi que, plus généralement, tout passif non connu ou non prévisible à ce jour, qui viendrait à apparaître ultérieurement, sera pris en charge par la société Absorbante.

Le représentant légal de la société Absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 30 juin 2011 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,

- qu'il n'existait, dans la société Absorbée, à la date susvisée du 30 juin 2011, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,

- qu'il existe du chef de la société Absorbée, aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, ni aucune inscription quelle qu'elle soit,

- plus spécialement que la société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,

- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

ARTICLE 4 : ACTIF NET APPORTE

L'actif apporté étant évalué à la somme de 1 489 425,13 €, et le passif transféré au titre de la fusion étant évalué à la somme de 430 894,25 €, l'actif net apporté par la société Cabinet Desitter Expertise Comptable à la société In Extenso Rhône Alpes s'élève à la somme de 1 058 530,88 € au 30 juin 2011.

En sus du passif à prendre en charge, la société In Extenso Rhône Alpes assumera tous les engagements contractés par la société Cabinet Desitter Expertise Comptable. En contrepartie, la société In Extenso Rhône Alpes sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la société Cabinet Desitter Expertise Comptable résultant des engagements reçus existant au jour de la réalisation de la fusion.

ARTICLE 5 : PARITE DE FUSION ET APPORT

1. Parité et augmentation de capital

Les Parties ont décidé d'arrêté la parité d'échange à 6 actions In Extenso Rhône Alpes pour 1 action Cabinet Desitter Expertise Comptable. L'annexe aux présentes expose les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la parité d'échange.

En conséquence, en rémunération des apports faits à la société Absorbante, il sera émis 15.000 actions d'une valeur nominale de 50 € chacune, soit 6 actions de la société In Extenso Rhône Alpes pour 1 action de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable, créées par la société Absorbante à titre d'augmentation de son capital pour un montant total de 750.000 euros. Ces actions nouvelles, toutes entièrement libérées, seront attribuée en totalité à l'associé unique de la société Absorbée.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles à créer par la société Absorbante seront soumises à toutes les dispositions statutaires de cette société et porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de la fusion.

2. Libération des apports

Les Parties constatent que le montant de l'actif net apporté, soit 215 781,88 € est insuffisant pour permettre la libération du capital au titre de l'augmentation du capital résultant de l'échange de titres, soit 750.000 €. En conséquence, conformément au règlement CRC n°2004-01 modifié par le règlement CRC n°2005-09, les Parties décident de retenir les valeurs réelles des apports.

3. Prime de fusion

La différence entre le montant de l'augmentation de capital, soit 750.000 € et la valeur réelle des apports, soit 1.058.530,88 € d'un montant de 308.530,88 € sera inscrite dans un compte « prime de fusion » laissé à disposition des actionnaires de la société In Extenso Rhône Alpes.

ARTICLE 6 : PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société In Extenso Rhône Alpes sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers à elle apportés à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

La société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la société Absorbée en ce compris ceux qui auraient été omis, apportés à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs par suite de la réalisation des opérations de fusion.

Ainsi qu'il a été indiqué, le patrimoine de la société Absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation de la fusion, toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés par la société Absorbée, ainsi que tous les engagements contractés par celles-ci, et qui seraient ou auraient été effectués depuis le 1er juillet 2011 seront réputés faits pour le compte de la société Absorbante et le résultat net desdites opérations lui bénéficiera depuis cette date. Elle reprendra donc ces opérations dans son compte d'exploitation comme si elle avait été le propriétaire et avait eu la jouissance des biens, objets des présents apports, depuis cette date.

En conséquence, à effet du 1er juillet 2011, tous droits corporels et incorporels et notamment, toutes acquisitions ou adjonctions d'immobilisations, toutes recettes et tous profits quelconques appartiendront à la société Absorbante et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques incomberont à la société Absorbante, qui prendra au jour où la remise des biens lui sera faite, tous les actifs apportés et les passifs pris en charge, tels qu'ils existeront alors et ce, comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent contrat.

L'ensemble du passif de la société Absorbée à la date de la réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la société Absorbée, seront transmis à la société Absorbante.

La société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à celle du 1er janvier 2003 et qui auraient été omises.

Jusqu'audit jour, la société Absorbée continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société In Extenso Rhône Alpes.

De convention expresse, les Parties confèrent à la fusion un effet comptable rétroactif à la date du 1er juillet 2011 conformément à l'article L.236-4,2° du Code de commerce. En conséquence, toutes les opérations faites par la société Absorbée depuis le 1er juillet 2011 seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société In Extenso Rhône Alpes ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er juillet 2011.

A cet égard, le représentant de la société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis 30 juin 2011 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante à l'exception de la location gérance décrite dans l'exposé préalable du présent traité.

ARTICLE 7 : CHARGES ET CONDITIONS

En ce qui concerne la Société In Extenso Rhône Alpes :

4. La société In Extenso Rhône Alpes prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, y compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de la réalisation des apports, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit ;

5. La société In Extenso Rhône Alpes exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société Absorbée, sans recours contre cette dernière ;

6. Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;

7. Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée ;

8. Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets des apports ci-dessus ;

9. Elle aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;

10. Elle sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de la société absorbée dans les termes et conditions où il est ou deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, comme la société Cabinet Desitter Expertise Comptable est tenue de le faire elle-même, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;

11. En application des dispositions de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, elle devra faire son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effet de construction, en ce qui concerne les salaires payés par la société absorbée pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires ;

12. Elle prendra en charge toutes garanties, cautions et avals qui auraient pu être donnés par la société Cabinet Desitter Expertise Comptable ;

13. Elle sera substituée à la société Cabinet Desitter Expertise Comptable dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes les juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.

<u>En ce qui concerne la Société Cabinet Desitter Expertise Comptable</u>

1. Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte ;

2. Monsieur Pascal Lévieux s'oblige, *es qualités*, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle s'oblige notamment, et oblige la Société Cabinet Desitter Expertise Comptable qu'elle représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

3. Monsieur Pascal Lévieux, *es qualités*, oblige la société Cabinet Desitter Expertise Comptable à remettre et à livrer à la société In Extenso Rhône Alpes aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;

4. Monsieur Pascal Lévieux oblige la Cabinet Desitter Expertise Comptable à faire tout le nécessaire pour permettre à la société In Extenso Rhône Alpes d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société Cabinet Desitter Expertise Comptable ;

5. Monsieur Pascal Lévieux déclare désister purement et simplement la société Cabinet Desitter Expertise Comptable de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société In Extenso Rhône Alpes aux termes du présent acte.

<u>ARTICLE 8 : DECLARATIONS</u>

Le représentant légal de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable déclare :

- Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

- Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

- Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

- Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

- Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation

ARTICLE 9 : CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis à la condition suspensive d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Financière In Extenso Rhône Alpes, société absorbante, et par l'associé unique de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable, société absorbée.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale de la société In Extenso Rhône Alpes et de l'associé unique de la société Cabinet Desitter Expertise Comptable.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

ARTICLE 10 : DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément à la loi, la réalisation de la fusion-absorption de la société Absorbée par la société Absorbante, du fait de la levée de l'ensemble des conditions suspensives stipulées à l'article 8 ci-dessus, entraînera la dissolution sans liquidation de la société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société Absorbante.

ARTICLE 11 : REGIME FISCAL

Les Sociétés sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

L'opération, faisant l'objet des présentes, si elle se réalise :

- emportera le transfert à la Société Absorbante de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée ;
- entraînera la dissolution de la Société Absorbée.

Elle constitue donc une fusion au sens de l'article 301 B du l'annexe II du Code général des impôts.

Impôts directs

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la Fusion prend effet le 1er juillet 2011. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante. En conséquence, la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de

résultats, tant à raison de ses propres activités que de celles qui lui sont transmises par la Société Absorbée.

Les représentants des Sociétés obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente Fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Les soussignés, *es qualités*, au nom de la Société qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente Fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

A cet effet, la Société Absorbante prend expressément les engagements prévus audit article, à savoir :

- de reprendre à son passif les provisions de la Société Absorbée dont l'imposition est différée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion ;

- de se substituer, le cas échéant, à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values et/ou résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière ;

- de calculer les plus-values ultérieurement réalisées à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur que ces immobilisations avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

- de réintégrer dans ses bénéfices imposables, selon les modalités de l'article 210 A-3-d du Code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables lors de la Fusion et, le cas échéant, à imposer immédiatement la fraction de la plus-value non encore réintégrée en cas de cession de ces biens ;

- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée. A défaut, la Société Absorbante doit comprendre dans les résultats de l'exercice au cours duquel intervient la Fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

- conformément au paragraphe c de l'article 145-1 du Code général des Impôts, la Société Absorbante reprendra les engagements précédemment souscrits par la Société Absorbée pour ce qui concerne les dividendes ;

- de joindre à sa déclaration annuelle de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque élément transmis, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable lors de la cession ultérieure des éléments transmis et la valeur technique du mali de fusion mentionné au troisième alinéa du 1 de l'article 210 A conformément à l'article 54 *septies* I du Code général des impôts. Cet état de suivi sera également joint à la déclaration de résultats de la Société Absorbée ; et,

- de tenir à la disposition de l'administration un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à un report d'imposition, conformément à l'article 54 *septies* II du Code général des impôts, faisant apparaître la date de la

Fusion, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale à retenir pour le calcul des plus-values ultérieures ainsi que leur valeur d'apport.

La Fusion étant réalisée à la valeur réelle, la société Absorbante est tenue :

- de reprendre à son bilan les valeurs individuelles attribuées, dans le traité de fusion, aux actifs et passifs transférés, peu importe que ceux-ci aient été comptabilisés ou non au bilan de la société Absorbée, et

- de s'assurer que les apports soient et demeurent soumis au regard de l'impôt sur les sociétés au régime de faveur prévu aux articles 210-A et 210-B du Code général des impôts.

En outre, la Société Absorbante se substituera à tous les engagements qu'auraient pu prendre la Société Absorbée à l'occasion de fusions ou opérations assimilées soumises au régime de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la Fusion.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

La Fusion entraîne une transmission universelle de patrimoine de la Société Absorbée vers la Société Absorbante. Ces deux sociétés étant redevables de la TVA, cette transmission est dispensée de taxation en application des dispositions de l'article 257 bis du code général des impôts telles que commentées par l'instruction administrative 3 A-6-06 du 20 mars 2006.

En conséquence, les livraisons de biens et prestations de services opérées à l'occasion de cette transmission sont dispensées de TVA et notamment :

- les transferts de marchandises neuves et autres biens détenus en stocks ;

- les transferts de biens meubles corporels d'investissement qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de la TVA lors de leur achat, acquisition intracommunautaire, importation ou livraison à soi-même ;

- les transferts de biens incorporels d'investissement ; et,

- les transferts d'immeubles et de terrains à bâtir.

La Société Absorbante s'engage à opérer, les régularisations du droit à déduction, les taxations des cessions ou des livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles suite à la présente transmission d'universalité telles qu'elles auraient incombé à la Société Absorbée si cette dernière avait continué à exploiter elle-même l'universalité. A cette fin, la Société Absorbée s'engage à transmettre à la Société Absorbante un tableau récapitulant les obligations qui s'imposent à elle concernant la TVA déductible (mentionnant la nature du/des bien(s) ayant donné lieu à déduction initiale de la TVA, la date de la déduction initiale de la TVA, le montant de la TVA initialement déduite).

Conformément à l'instruction précitée, la Société Absorbée et la Société Absorbante ont bien noté qu'elles devront mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non imposables ».

Les parties déclarent soumettre l'opération de fusion aux dispositions de l'instruction 3A-6-06 du 20 mars 2006, qui exonère de la taxe sur la valeur ajoutée les transmissions d'une

universalité totale ou partielle de patrimoine.

En application de cette instruction, la Société Absorbante s'engage expressément à :

- soumettre à TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers transmis par le présent acte et,

- procéder, le cas échéant aux régularisations prévues à l'actuel article 207 de l'annexe II du CGI auxquelles la Société absorbée aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens.

Une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, sera adressée au Service des Impôts dont relève la Société absorbante.

Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Pascal Lévieux, agissant tant au nom et pour le compte de la Société Absorbante qu'au nom et pour le compte de la Société Absorbée, déclare que les Parties étant des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, la Fusion sera placée sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code général des impôts et donnera lieu, en conséquence, au paiement du droit fixe de 500 euros.

Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tout engagement d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscale qui aurait pu être antérieurement souscrit par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés et/ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

Taxe d'apprentissage, formation professionnelle continue, contribution sociale de solidarité et contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité

La Société Absorbante sera, en tant que de besoin, subrogée à compter de la Date d'Effet, dans les droits et obligations de la Société Absorbée en ce qui concerne :

- La participation au financement de la formation professionnelle continue ;

- La taxe d'apprentissage ; et,

- La contribution sociale de solidarité et la contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité (article D. 651-14 du code de la sécurité sociale).

Rétroactivité

La présente fusion devant rétroagir au 1er juillet 2011, l'opération bénéficiera d'une rétroactivité fiscale à compter de cette même date.

Subrogation générale

Enfin, et d'une façon générale, la Société Absorbante s'engage à se subroger purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée pour assurer le paiement de tous impôts, cotisations ou taxes restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

ARTICLE 12 : DECLARATION SUR LES OPERATIONS IMPORTANTES REALISEES PENDANT LA PERIODE DE RETROACTIVITE

Monsieur Pascal Lévieux déclare, en sa qualité de Président, qu'aucune opération importante n'a été et ne sera réalisée par la Société Absorbée entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation de la Fusion, à l'exception, toutefois, de la location gérance décrite dans l'exposé préalable des présentes.

ARTICLE 13 : DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE NON SUIVIE DE SA LIQUIDATION

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue du délai d'opposition ou de l'éventuelle procédure d'opposition des créanciers des Parties.

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée, dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de la Société Absorbée.

ARTICLE 14 : DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Tout pouvoir est conféré à Monsieur Pascal Lévieux, en sa qualité de Président de la Société Absorbante, ou toute personne qu'il se substituerait à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de la Fusion et, en conséquence, de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante, d'établir tout acte confirmatif, complémentaire ou rectificatif qui s'avérerait nécessaire, d'accomplir tout acte et toute formalité utile pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et, enfin, de remplir toute formalité et faire toute déclaration, et notamment la déclaration de conformité et de régularité de l'opération de fusion avec les lois et règlements en vigueur et procéder à toutes corrections d'erreurs matérielles.

ARTICLE 15 : FORMALITES

La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la Fusion.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer, le cas échéant, aux dispositions statutaires des Sociétés relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

ARTICLE 16 : FRAIS ET DROITS

Tous les frais, droits, honoraires et impôts, autres que ceux déjà pris en charge au niveau du passif apporté par la Société Absorbée et afférents aux opérations de fusion, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi sont représentant l'y oblige.

ARTICLE 17 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

ARTICLE 18 : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, mention ou publication et autres où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

* *
*

Fait à Lyon

Le 17 novembre 2014
En sept exemplaires, dont :
Un pour l'enregistrement,
Un pour chaque partie,
Quatre pour les dépôts au Greffe prévus par la loi.

La société **In Extenso Rhône Alpes**
Représenté par
Monsieur Pascal Lévieux

La société **Cabinet Desitter Expertise Comptable**
Représenté par
Monsieur Pascal Lévieux

ANNEXE

PARITE ET ECHANGE DE TITRES/VALEUR D'APPORT

1. 1 – VALORISATION IERA

	K€
- Capitaux propres au 30 06 2011	11 064
- Eléments Fonds de commerce (exclusion Fonds CAC DESITTER)	(11 103)
Valorisation Fonds de commerce : 13 178 K€ x 0.9	11 860
- Filiale AS PAIE : Plus value	
Capitaux propres 117	
Eléments Fonds commercial ..... (90)	
Valorisation Fonds de commerce : 771 x 0.9 = 693	
Valeur des titres ..... (638)	82
- Filiale REQUET MABRO	
Pas de + ou - value	Ø
	11 903

Nombre d'actions : 169 863 actions

Valeur de l'action : 70.07 €

2. – VALORISATION CABINET DESITTER

3.	K€
Valeur des titres chez HSD FINANCES	292 023
Plus value sur titre (cf mali technique)	766 508
	1058 531

4.

Nombre d'actions : 2 500 actions

Valeur de l'action : 423.41 €

– PARITE

	DESITTER	**IERA**
Valeur unitaire	423.41	70.07
Nbre d'actions	2 500	169 863

6 actions IERA pour 1 action DESITTER

Création de 15 000 actions IERA

* *
*

In Extenso

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

81, boulevard STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 72 43 38 15
APE : 6920Z
Siret : 43471387100011

ETATS FINANCIERS
AU 30/06/2011

Deloitte.

IN EXTENSO RHÔNE ALPES
69100 VILLEURBANNE

COMPTES ANNUELS

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	13 149,61	12 926,15	223,46	1 175,39
Fonds commercial	11 175 252,88		11 175 252,88	11 111 252,88
Autres immobilisations incorporelles	40 819,30	40 605,71	213,59	888,09
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	912 130,63	703 291,98	208 838,67	251 748,52
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 083 210,00		1 083 210,00	997 210,00
Autres titres immobilisés	5 752,14	83,85	5 668,29	5 668,29
Prêts	3 184,44		3 184,44	1 534,44
Autres immobilisations financières	97 750,86		97 750,86	83 076,86
ACTIF IMMOBILISE	**13 331 249,86**	**756 907,67**	**12 574 342,19**	**12 452 552,47**
Stocks				
Matières premières et autres approv				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 657 593,74	500 423,67	5 157 170,07	5 528 870,71
Fournisseurs débiteurs	9 379,34		9 379,34	18 929,51
Personnel	7 998,42		7 998,42	23 492,92
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	65 685,90		65 685,90	72 237,26
Autres créances	223 260,77		223 260,77	202 573,31
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	8,16		8,16	8,16
Disponibilités	437 358,77		437 358,77	255 721,94
Charges constatées d'avance	177 653,52		177 653,52	186 606,10
ACTIF CIRCULANT	**6 578 938,62**	**500 423,67**	**6 078 514,95**	**6 288 439,93**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**19 910 188,48**	**1 257 331,34**	**18 652 857,14**	**18 740 992,40**

BILAN

	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
PASSIF		
Capital social ou individuel	8 493 150,00	8 493 150,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	1 444 750,82	1 444 750,82
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	160 616,41	120 789,01
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	192 966,71	27 389,27
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**750 961,15**	**796 548,88**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	21 395,85	12 302,85
CAPITAUX PROPRES	**11 063 860,94**	**10 894 936,03**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	330 476,00	339 391,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**330 476,00**	**339 391,00**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*775 998,49*	*1 024 775,65*
Découverts et concours bancaires	*586 035,15*	*105 540,99*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 362 033,64	1 130 316,64
Emprunts et dettes financières diverses	3 982,19	3 982,39
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	467 895,12	729 358,57
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 396,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	499 498,07	518 691,99
Personnel	*965 769,80*	*1 085 323,83*
Organismes sociaux	*895 905,48*	*913 631,44*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*1 075 391,90*	*1 235 422,11*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*140 541,27*	*140 613,43*
Dettes fiscales et sociales	3 077 606,45	3 354 990,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	90 171,06	93 310,77
Produits constatés d'avance	1 757 349,67	1 674 845,00
DETTES	**7 258 518,20**	**7 586 671,37**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**18 652 857,14**	**18 740 992,40**

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	%	du 01/07/09 au 30/06/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	135,00		1 400,00	0,01	-1 265,00	-90,36
Production vendue	13 177 669,81	100,00	13 645 619,97	99,99	-467 950,16	-4,82
Production stockée			-220 954,00	-1,60	220 954,00	-100,00
Subventions d'exploitation	14 396,37	0,11	29 325,86	0,21	-14 927,49	-50,90
Autres produits	395 522,22	3,00	465 549,75	3,36	-70 027,53	-15,04
Total	**13 587 725,40**	**103,11**	**14 120 941,58**	**101,96**	**-533 216,18**	**-3,78**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut approv	-13,10				-13,10	
Variation de stock (m p)						
Autres achats & charges externes	2 439 085,29	18,51	2 542 053,88	18,36	-102 968,59	-4,05
Total	**2 439 072,19**	**18,51**	**2 542 053,88**	**18,36**	**-102 981,69**	**-4,05**
MARGE SUR M/SES & MAT	**11 148 653,21**	**84,60**	**11 578 887,70**	**83,62**	**-430 234,49**	**-3,72**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers assim	413 804,53	3,14	398 431,38	2,88	15 373,15	3,86
Salaires et Traitements	5 576 152,92	42,33	5 721 385,45	41,32	-143 232,53	-2,50
Charges sociales	2 625 306,32	19,92	2 635 128,97	19,03	-9 821,65	-0,37
Amortissements et provisions	248 144,45	1,88	358 937,24	2,59	-110 792,79	-30,87
Autres charges	1 192 441,80	9,05	1 178 831,65	8,51	13 610,15	1,15
Total	**10 057 852,02**	**76,32**	**10 292 715,69**	**74,33**	**-234 863,67**	**-2,28**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 090 801,19**	**8,28**	**1 286 172,01**	**9,29**	**-195 370,82**	**-15,19**
Produits financiers	108 251,46	0,82	39 942,84	0,29	68 308,62	171,02
Charges financières	45 604,92	0,35	91 978,25	0,66	-46 373,33	-50,42
Résultat financier	**62 646,54**	**0,48**	**-52 035,41**	**-0,38**	**114 681,95**	**-220,39**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**1 153 447,73**	**8,75**	**1 234 136,60**	**8,91**	**-80 688,87**	**-6,54**
Produits exceptionnels	21 103,14	0,16	295 838,16	2,14	-274 735,02	-92,87
Charges exceptionnelles	127 997,72	0,97	212 617,68	1,54	-84 619,96	-39,80
Résultat exceptionnel	**-106 894,58**	**-0,81**	**83 220,48**	**0,60**	**-190 115,06**	**-228,45**
Participation des salariés	16 857,00	0,13	96 569,00	0,70	-79 712,00	-82,54
Impôts sur les bénéfices	278 735,00	2,12	424 240,00	3,06	-145 505,00	-34,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	**750 961,15**	**5,70**	**796 548,08**	**5,75**	**-45 586,93**	**-5,72**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2011, dont le total est de 18 852 857 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 750 981 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2010 au 30/06/2011
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/07/2011 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2011 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bons et mails et en retenant la méthode de l'avancement.
Ils figurent en "Clients - factura à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Concessions et Brevets :
  Logiciels 1 à 2 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau 4 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'entreprise pratique l'amortissement dégressif pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements ont été constatés sous forme de provisions à compter de l'exercice précédent. Ils figurent au poste « provisions pour risques et charges » au bilan.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Le calcul tient compte des paramètres suivants :
-Taux d'actualisation : 2,5%
-Taux de progression des salaires : 2% constant
-Une rotation faible du personnel
-Un taux de charges patronales fixé à 40%

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Identité des sociétés Mères consolidant les comptes de la société :
SA SFIEN AU CAPITAL DE 4 077 602 € SIEGE SOCIAL NEUILLY SUR SEINE

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 165 324	72 338	8 439	11 229 222
Immobilisations incorporelles	**11 165 324**	**72 338**	**8 439**	**11 229 222**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	197 711	47 196	59 518	185 389
- Matériel de transport	116 569			116 569
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	642 689	11 460	43 976	610 172
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**956 969**	**58 655**	**103 494**	**912 131**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 083 210			1 083 210
- Autres titres immobilisés	5 752			5 752
- Prêts et autres immobilisations financières	84 611	27 205	10 881	100 935
Immobilisations financières	**1 173 573**	**27 205**	**10 881**	**1 189 897**
ACTIF IMMOBILISE	**13 295 867**	**158 198**	**122 814**	**13 331 250**

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	72 338	58 655	27 205	158 198
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**72 338**	**58 655**	**27 205**	**158 198**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	8 439	103 494	10 881	122 814
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**8 439**	**103 494**	**10 881**	**122 814**

Parmi les acquisitions principales

Immobilisations incorporelles

NOTES SUR LE BILAN

Fonds commercial

Les fonds de commerce sont évalués au coût d'acquisition
Celui-ci se décompose comme suit fonds de commerce
Issu de l'apport en 06/2006 de IN EXTENSO RHONE ALPES - 2 579 138 €
Issu de l'achat effectué en 05/2006 auprès de DELOITTE - 86 145 €
Issu de l'apport en 03/2007 de FINANCIERE IN EXTENSO RHONE ALPES (Groupe JMF/BDO Marque et Gendrot) - 3 789 879 €
Fusion CBP 12/2007 - 2 777 054 €
Fusion RP Conseil 12/2007 - 1 457 952 €
TUP PERIN PERILLON AUDIT 01/2008 - 132 227 €
TUP MAVRIDORAKIS RABOISSON ET ASSOCIES 02/2009 - 263 135 €
TUP ISF SARL 01/2009 - 7 822 €
Issu de l'achat effectué en 06/2011 auprès du cabinet DESITTER - 72 000 €

Ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

	30/06/2011
Éléments achetés	168 146
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	11 007 106
Total	**11 175 253**

Dépréciation du fonds commercial : 0 euros

Modalités de comptabilisation des dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable, pour le montant de la différence

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations
Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultats du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS REQUET MABRO CAC 69751 LYON-CHARBONNIERES	50 000	37 395	100,00	-1 479
SARL AS PAIE 69007 LYON	100 000	116 685	100,00	69 697
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	688 511	688 511			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	52 007	1 964	440	53 532
Immobilisations incorporelles	**52 007**	**1 964**	**440**	**53 532**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	120 585	21 674	53 132	89 107
- Matériel de transport	95 849	11 068		106 917
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	488 809	48 855	30 388	507 266
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**705 223**	**81 597**	**83 528**	**703 292**
ACTIF IMMOBILISE	**757 230**	**83 561**	**83 968**	**756 824**

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 242 507 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 184	3 184	
Autres	97 751		97 751
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 657 594	5 246 502	411 092
Autres	308 324	308 324	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	177 854	177 854	
Total	**6 242 507**	**5 733 664**	**508 843**
Prêts accordés en cours d'exercice	3 300		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 650		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IÉ	785
Clients - FAE hors groupe	655 906
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	2 392
Personnel - Produits à recevoir	7 548
Etat - produits à recevoir	10 478
Divers - Produits à recevoir	21 412
Total	**698 520**

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	86 084		86 000	84
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	575 461	158 804	233 841	500 424
Total	**661 544**	**158 804**	**319 841**	**500 508**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		158 804	233 841	
Financières			86 000	
Exceptionnelles				

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 8 493 150,00 euros décomposé en 169 863 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	169 863	50,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	169 863	50,00

Décision de l'assemblée générale du 23/12/2010.

NOTES SUR LE BILAN

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	796 548
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**796 548**
Affectations aux réserves	205 424
Distributions	591 123
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**796 547**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2010	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2011
Capital	8 493 150				8 493 150
Primes d'émission	1 444 751				1 444 751
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	120 789	39 827			160 616
Réserves générales	27 389	165 597			192 987
Réserves réglementées					
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	796 548	-796 548	750 861		750 861
Dividendes		*591 124*			
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	12 303		9 093		21 396
Total Capitaux Propres	**10 894 938**		**759 954**		**11 063 861**

NOTES SUR LE BILAN

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	12 303	9 093		21 396
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**12 303**	**9 093**		**21 396**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		9 093		

NOTES SUR LE BILAN

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	339 391	5 979	14 892		330 478
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**339 391**	**5 979**	**14 892**		**330 478**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		5 979	14 892		
Financières					
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine	586 035	586 035		
- à plus de 1 an à l'origine	775 998	268 379	507 619	
Emprunts et dettes financières divers	3 962	3 962		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	499 498	499 498		
Dettes fiscales et sociales	3 077 608	3 077 608		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	558 066	558 066		
Produits constatés d'avance	1 757 350	1 757 350		
Total	**7 258 518**	**6 750 899**	**507 619**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice	307 167			

Charges à payer

NOTES SUR LE BILAN

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	24 502
Fournisseurs - FAR hors groupe	105 859
ICNE s/ emprunts clientèle	1 859
Intérêts courus sur associés - C/C	13 425
Dettes provisionnées pour CP	599 459
Dettes provisionnées pour RTT	23 149
Dettes prov. sur part des salariés	18 857
Personnel - Autres charges à payer	9 142
Personnel - Primes à payer	238 206
Orga. sociaux - CS sur CP	325 164
Orga. sociaux - Autres CS à payer	75 625
Etat - Charges à payer	54 358
Charge à payer - Taxe foncière	6 657
Charge à payer - TVTS	2 715
Charge à payer - Taxe apprentissage	13 759
Charge à payer - Formation continue	34 370
Charge à payer - Construction	26 881
Charge à payer - Taxe handicap	1 800
Divers - Charges à payer	28 183
Total	**1 599 974**

Autres informations

NOTES SUR LE BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	1 082 454	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations	**1 082 454**	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	389 649	
Autres créances	176 462	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	**566 111**	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 066	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	443 469	
Total Dettes	**690 535**	

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	177 653		
Total	**177 653**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 757 349		
Total	**1 757 349**		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Transferts de charges	41 386	
79110000 - Remboursements frais agefos	12 076	
79120000 - Remboursement agefos - Autres frais	87 861	
79143000 - Avantages en nature associés	2 850	
	144 172	
Transfert de charges financières		
Total	**144 172**	

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 16 278 euros
Montant compris dans les produits financiers : 20 327 euros

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	1 163 448	346 557	806 891
+ Résultat exceptionnel	-108 895	-36 632	-71 263
- Participations des salariés	18 857	-32 190	49 047
Résultat comptable	**1 029 696**	**278 735**	**750 961**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	21 396
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	**21 396**
Allégements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles	28 258
Liés à d'autres éléments	330478
Provision IDR	*330 478*
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	**358 736**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	**112 447**
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

La société SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe IEAM, 81, boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés .
Produits de l'exercice 533 euros

Charges de l'exercice 279 268 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	*55 252*
Avals et cautions	55 252
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**55 252**
Dont concernant	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

AUTRES INFORMATIONS

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Engagements retraites reçus	*26 029*
Autres engagements reçus	26 029
Total	**26 029**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

DETAIL DES COMPTES

DETAIL DU BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20500000 - Concessions, brevets, licence	5 014,47		5 014,47	5 454,46
20510000 - Logiciels spécifiques	8 135,14		8 135,14	7 797,14
28050000 - Amort concessions brevets lic		5 014,47	-5 014,47	-4 863,71
28051000 - Amort logiciels spécifiques		7 911,68	-7 911,68	-7 212,50
	13 149,61	12 926,15	223,46	1 175,39
Fonds commercial				
20700000 - Fonds commercial	11 175 252,88		11 175 252,88	11 111 252,88
	11 175 252,88		11 175 252,88	11 111 252,88
Autres immobilisations incorporelles				
20800000 - Autres immos incorporelles	40 819,30		40 819,30	40 819,30
28080000 - Amort autres immos incorpor		40 605,71	-40 605,71	-39 931,21
	40 819,30	40 605,71	213,59	888,09
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - Installations générales, agenc	185 389,02		185 389,02	197 711,10
21820000 - Matériel de transport clientèle	12 361,26		12 361,26	12 361,26
21821000 - Matériel de transport direction	104 207,92		104 207,92	104 207,92
21830000 - Matériel de bureau	131 154,19		131 154,19	162 160,91
21831000 - Matériel informatique	264 035,92		264 035,92	267 534,79
21840000 - Mobilier	214 982,32		214 982,32	212 993,32
28181000 - Amort. Instal générales, agen		89 106,81	-89 106,81	-120 564,51
28182000 - Amort. matériel de transport		105 917,22	-105 917,22	-95 649,00
28183000 - Amortissements matériel de b		118 052,78	-118 052,78	-133 703,66
28183100 - Amort. matériel informatique		245 106,57	-245 106,57	-228 476,09
28184000 - Amort. mobilier		144 105,58	-144 105,58	-126 829,50
	912 130,63	703 291,96	208 838,67	251 746,52
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26100001 - Titres de participation Divers	756,00		756,00	756,00
26100002 - Titres de participation AS PAI	637 510,00		637 510,00	637 510,00
26100003 - Titres de particip. Financière I	393 943,00		393 943,00	393 943,00
26100004 - Titres participation Requet Ma	51 001,00		51 001,00	51 001,00
29610000 - Prov dép titres de participatio				-86 000,00
	1 083 210,00		1 083 210,00	997 210,00
Autres titres immobilisés				
27100000 - Autres titres immobilisés	5 752,14		5 752,14	5 752,14
29710000 - Prov dép autres immos financ		83,85	-83,85	-83,85
	5 752,14	83,85	5 668,29	5 668,29
Prêts				
27410000 - Prêts	3 184,44		3 184,44	1 534,44
	3 184,44		3 184,44	1 534,44
Autres immobilisations financieres				
27500000 - Dépots & cautionnements ver	97 750,86		97 750,86	83 076,86
	97 750,86		97 750,86	83 076,86
ACTIF IMMOBILISE	**13 331 249,86**	**756 907,67**	**12 574 342,19**	**12 452 552,47**
Stocks				

DETAIL DU BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41110000 - Clients groupe In Extenso	388 864,23		388 864,23	455 169,87
41120000 - Clients hors groupe	4 197 661,82		4 197 661,82	4 457 208,98
41300000 - Clients - Effets à recevoir				2 915,75
41600000 - Clients douteux ou litigieux	414 377,27		414 377,27	507 286,36
41810000 - Clients - FAE groupe IE	784,58		784,58	3 717,17
41820000 - Clients - FAE hors groupe	655 905,84		655 905,84	678 033,10
49100000 - Prov dép des comptes clients		500 423,87	-500 423,87	-575 460,52
	5 657 593,74	500 423,87	5 157 170,07	5 528 870,71
Fournisseurs débiteurs				
40120000 - Fournisseurs hors groupe	8 987,34		8 987,34	14 114,29
40980000 - RRR à obtenir & avoirs à rece	2 392,00		2 392,00	4 815,22
	9 379,34		9 379,34	18 929,51
Personnel				
42500000 - Personnel - Gestion des frais	450,81		450,81	21 520,00
42870000 - Personnel - Produits à recevoi	7 547,61		7 547,61	1 972,92
	7 998,42		7 998,42	23 492,92
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44562000 - TVA déductible sur immobilis	0,94		0,94	0,33
44566000 - TVA déductible s/ abs	45 127,61		45 127,61	50 119,52
44586000 - TVA sur factures non parvenu	20 557,35		20 557,35	22 029,23
44586100 - TVA sur avoirs à établir				88,20
	65 685,90		65 685,90	72 237,28
Autres créances				
44870000 - Etat - produits à recevoir	10 476,00		10 476,00	
45110002 - VILL C/C IS FINANC.IERA	152 941,00		152 941,00	
45110005 - C/C REQUET MABRO	23 520,53		23 520,53	18 015,67
45110006 - C/C AS PAIE				103 724,00
45120000 - Compte courant Deloitte	4 485,00		4 485,00	4 485,00
46700000 - Débiteurs créditeurs divers	10 049,29		10 049,29	68 282,29
46710000 - Débiteurs créditeurs débours	375,00		375,00	375,00
46870000 - Divers - Produits à recevoir	21 411,95		21 411,95	9 691,35
	223 260,77		223 260,77	202 573,31
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
50300000 - Valeurs mobilières de placem	8,16		8,16	8,16
	8,16		8,16	8,16
Disponibilités				
51120000 - Chèques à encaisser	54 826,30		54 826,30	70 977,17
51200001 - BNP PARIBAS Lyon Metropol	214 509,77		214 509,77	77 341,97
51200006 - BPLL Villeurbanne	341,84		341,84	163,04
51200007 - CM Villeurbanne	425,94		425,94	391,43
51200017 - CREDIT AGRICOLE Charbon				11 803,17
51200018 - HSBC Charbonnières	680,33		680,33	1 032,93
51200033 - CIC LB ST ETIENNE				362,36
51200035 - CREDIT AGRICOLE ST ETIE	884,04		884,04	709,70
51200037 - CREDIT LYONNAIS ST ETIE	1 251,71		1 251,71	238,39
51200038 - BNP ST ETIENNE				1 403,14

DETAIL DU BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
51200039 - CREDIT MUTUEL ST ETIEN	3 563,06		3 563,06	1 074,27
51200046 - TAS BNP Tassin	4 458,78		4 458,78	7 851,68
51200052 - CAISSE D EPARGNE	36 250,20		36 250,20	26 120,81
51200054 - BNP PARIBAS	101 555,09		101 555,09	29 148,26
51200056 - CENT BQUE / SOCIETE GE	17 377,06		17 377,06	26 340,76
53000001 - CAISSE CHARBONNIERES	479,91		479,91	479,91
53000002 - CAISSE VILLEURBANNE	2,50		2,50	2,50
53000004 - CAISSE ST ETIENNE	752,24		752,24	482,47
	437 358,77		437 358,77	255 721,94
Charges constatées d'avance				
48600000 - Charges constatées d'avance	177 653,52		177 653,52	186 606,10
	177 653,52		177 653,52	186 606,10
ACTIF CIRCULANT	**6 578 936,63**	**500 423,67**	**6 078 514,96**	**6 288 439,93**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**19 910 188,48**	**1 257 331,34**	**18 652 857,14**	**18 740 992,40**

DETAIL DU BILAN

	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130000 - Capital souscrit appelé versé	8 493 150,00	8 493 150,00
	8 493 150,00	8 493 150,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .		
10410000 - Primes d'émission	40,20	40,20
10420000 - Primes de fusion	1 444 681,32	1 444 681,32
10430000 - Primes d'apport	29,30	29,30
	1 444 750,82	1 444 750,82
Réserve légale		
10610000 - Réserve légale	160 616,41	120 789,01
	160 616,41	120 789,01
Autres réserves		
10680000 - Autres réserves	192 986,71	27 389,27
	192 986,71	27 389,27
Résultat de l'exercice	**750 961,15**	**796 548,88**
Provisions réglementées		
14500000 - Amortissements dérogatoires	21 395,85	12 302,85
	21 395,85	12 302,85
CAPITAUX PROPRES	**11 063 860,94**	**10 894 930,83**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges		
15300000 - Provisions IFC	330 478,00	339 391,00
	330 478,00	339 391,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**330 478,00**	**339 391,00**
Emprunts		
16400001 - EMPRUNT CRCA CHARBO 500 K€	75 000,00	175 000,00
16400002 - EMPRUNT BNP 40 KE VIL		11 687,90
16400003 - Emprunt CRCA Charbo AS PAIE 440K€	312 301,27	371 807,55
16400004 - EMPRUNT CREDIT AGRICOLE 300 K€	240 454,47	280 303,91
16400034 - EMPRUNT BNP 40 K€ 14/02/0	12 063,85	15 935,02
16400036 - EMPRUNT CM 13 K€ 09/02/07	1 879,26	4 610,19
16400037 - EMPRUNT BNP 45K€ 26/04/07	8 117,97	17 519,93
16400038 - EMPRUNTCM 25 K€ 03/2008	5 055,34	11 522,55
16400043 - EMPRUNT BNP 10 K€ 04/2008	2 017,85	4 802,55
16400044 - EMPRUNT VEH ROCHEDIX	8 764,02	11 764,70
16400045 - EMPRUNT ENSEIGNES STC	7 618,60	10 000,00
16400046 - EMPRUNT CA STE	54 025,06	
16400052 - EMP COPIEURS 16 K€ 06/06	1 167,79	4 579,81
16410001 - VILL CT COOP 300 KE	45 673,70	98 991,54
16884100 - ICNE s/ emprunts clientèle	1 859,41	3 470,20
	775 998,49	*1 024 775,85*
Découverts et concours bancaires		
51200008 - SG Villeurbanne	2 294,09	329,26
51200009 - CL Villeurbanne	212,69	710,57
51200018 - BNP Charbonnières	517 895,45	104 501,16
51200017 - CREDIT AGRICOLE Charbonnières	45 523,26	
51200035 - BNP ST ETIENNE	20 109,64	
	586 035,15	*105 540,99*

DETAIL DU BILAN

	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 362 033,64	1 130 316,84
Emprunts et dettes financières diverses		
16800000 - Participation des salariés	3 982,19	3 982,39
	3 982,19	3 982,39
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45110001 - VILL C/C FINANCIERE IERA	443 468,83	551 776,79
45110002 - VILL C/C IS FINANC IERA		164 297,00
45110004 - STE C/C MRA	11 001,79	
45580000 - Intérêts courus sur associés - C/C	13 424,70	13 284,78
	467 895,12	729 358,57
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
41910000 - Clients - Avances et acomptes reçus		1 395,00
		1 395,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40110000 - Fournisseurs groupe In Extenso	230 420,79	165 521,77
40120000 - Fournisseurs hors groupe	138 715,82	215 148,85
40810000 - Fournisseurs - FAR groupe IE	24 501,99	13 500,06
40820000 - Fournisseurs - FAR hors groupe	105 856,47	124 523,31
	499 496,07	518 691,99
Personnel		
42100000 - Personnel - Rémunerations dues	76 955,84	72 269,01
42500000 - Personnel - Gestion des frais		20,00
42620000 - Dettes provisionnées pour CP	599 459,37	652 874,76
42630000 - Dettes provisionnées pour RTT	23 149,35	
42640000 - Dettes prov sur part. des salariés	16 857,00	96 569,00
42660000 - Personnel - Autres charges à payer	9 142,24	14 371,04
42681000 - Personnel - Primes à payer	238 206,00	229 220,00
	965 769,80	*1 065 323,83*
Organismes sociaux		
43100000 - Sécurité sociale	220 162,50	196 629,87
43710000 - Caisse retraite non cadre	89 151,16	81 972,03
43720000 - Caisse retraite cadre	100 290,46	86 609,67
43730000 - Caisse prévoyance non cadre	66 318,57	97 257,07
43740000 - Caisse prévoyance cadre	6 166,63	6 896,98
43750000 - Assedic	1 614,00	33 654,01
43820000 - Orga. sociaux - CS sur CP	325 164,43	296 305,48
43830000 - Orga sociaux - CS sur RTT	11 212,36	
43860000 - Orga sociaux - Autres CS à payer	75 625,35	112 308,33
	895 905,48	*913 631,44*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44551000 - TVA à décaisser	183 346,00	201 321,00
44571000 - TVA collectée taux 19,6%	774 927,90	912 440,66
44571100 - Tva collectée tx réduit	12,10	12,10
44572000 - TVA collectée taux 20,6%	6 126,47	6 082,57
44573000 - TVA collectée autres taux	2 969,24	2 963,24
44587000 - TVA sur factures à établir	107 618,19	111 613,41
44587100 - TVA sur avoirs à recevoir	392,00	789,11
	1 075 391,90	*1 235 422,11*

DETAIL DU BILAN

	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
Autres dettes fiscales et sociales		
44860000 - Etat - Charges à payer	54 359,27	140 613,43
44862000 - Charge à payer - Taxe foncière	6 657,00	
44863000 - Charge à payer - TVTS	2 715,00	
44864000 - Charge à payer - Taxe apprentissage	13 759,00	
44865000 - Charge à payer - Formation continue	34 370,00	
44867000 - Charge à payer - Construction	26 681,00	
44868000 - Charge à payer - Taxe handicap	1 800,00	
	140 541,27	*140 613,43*
Dettes fiscales et sociales	3 077 608,46	3 364 990,81
Autres dettes		
41110000 - Clients groupe In Extenso	3 096,81	2 933,81
41120000 - Clients hors groupe	56 174,95	37 100,17
41600000 - Clients douteux ou litigieux	3 284,83	10 209,67
46700000 - Débiteurs créditeurs divers		416,80
46710000 - Débiteurs créditeurs débours cts	375,00	375,00
46860000 - Divers - Charges à payer	26 183,07	38 942,80
47100000 - Compte d'attente	1 056,40	3 330,92
	90 171,06	93 310,77
Produits constatés d'avance		
48700000 - Produits constatés d'avance	1 757 349,67	1 674 645,00
	1 757 349,67	1 674 645,00
DETTES	**7 258 518,20**	**7 506 671,37**
TOTAL PASSIF	**18 652 857,14**	**18 748 992,40**

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	%	du 01/07/09 au 30/06/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
70700000 - Fournitures refacturées aux cl	195,00		1 400,00	0,01	-1 205,00	-86,07
	195,00		1 400,00	0,01	-1 205,00	-86,07
Production vendue						
70210000 - Frais de chancellerie	4 336,91	0,03	2 661,00	0,02	1 455,91	30,53
70220000 - Frais déplac remacurés aux cl	121 514,48	1,00	109 745,22	0,75	27 769,26	28,77
70230000 - Frais admin refacturés aux cli	14 204,97	0,11	12 608,52	0,04	1 596,45	12,66
70240000 - Frais info refacturés aux clien	380,00		950,00	0,01	-570,00	-60,00
70250000 - Débours refacturés	204,97		3 014,62	0,03	-2 409,33	-184,33
70260000 - Débours refacturés avenirés	1 274,56	0,01	200,14		1 074,44	536,84
70810000 - Honoraires récurrents	11 932 447,00	95,60	11 928 661,01	96,41	-464 480,62	-4,16
70811000 - Honoraires récurrents exonér	20 134,70	0,15	30 399,80	0,22	-10 265,10	-50,76
70820000 - Honoraires non récurrents	1 121 380,23	8,81	1 191 271,30	8,60	-70 021,08	-6,99
70821000 - Honoraires non rec. exonérés	11 263,74	0,09	12 602,50	0,09	-1 338,76	-12,19
70860000 - Sous-traitance groupe In Exte	30 118,00	0,23	38 943,23	0,28	-1 725,19	-4,34
70861000 - Sous-traitance groupe Deloitt	958 260,91	2,72	117 206,67	0,83	241 051,34	205,66
70862000 - Sous-traitance hors groupe	47 200,00	0,36	91 600,00	0,29	10 400,00	45,43
70840000 - Var produits non encore factu	-31 403,93	-0,18	244 559,59	1,77	-286 969,99	-108,76
70841000 - Var pdts constatés d'avance	-82 704,87	-0,63	23 884,00	0,17	-106 268,67	-451,13
70810000 - PF refacturés groupe IE	93 049,78	0,71	12 418,00	0,09	80 631,78	649,31
70820000 - Frais déplac. refacturés group	11 237,81	0,09	8 072,50	0,07	1 865,31	16,16
70821000 - Frais marketing refacturés aro	447,94		675,00		-227,06	-33,64
70890000 - Frais locaux refacturés group	200,00				200,00	
70892000 - Frais locaux refacturés hors g	5 293,41	0,04			5 293,41	
70850000 - Honoraires rétrocédés groupe	87 664,47	0,67	170 982,42	1,20	-83 107,05	-51,38
70880000 - Autres frais refacturés groupe	1 874,65	0,01	831,97	0,01	1 042,68	125,33
70881000 - Refacturation portail client	778,10	0,01			778,10	
70882000 - Autres frais refacturés hors gr	853,54	0,01			853,54	
	13 177 689,61	100,00	13 845 619,97	99,99	-667 950,16	-4,82
Production stockée						
71300000 - Var encours prod de services			-220 954,00	-1,60	220 954,00	-100,00
			-220 954,00	-1,60	220 954,00	-100,00
Subventions d'exploitation						
74000000 - Subventions d'exploitation	-2 455,00	-0,02	5 850,00	0,04	-8 305,00	-141,97
74010000 - Subv sociales / aides à l'empl	16 853,37	0,13	23 475,86	0,17	-6 622,49	-28,21
	14 398,37	0,11	29 325,86	0,21	-14 927,49	-50,90
Autres produits						
75800000 - Produits divers de gestion cou	2 817,40	0,02	776,92	0,01	2 040,48	262,64
78153000 - RAP pour IFC	14 892,00	0,11	47 271,00	0,34	-32 379,00	-68,50
78174000 - RAP pour déprécation des cr	233 640,94	1,77	249 936,05	1,80	-16 295,11	-6,52
79100000 - Transferts de charges	41 385,62	0,31	16 830,55	0,12	24 555,07	145,90
79110000 - Remboursements frais agefos	12 075,80	0,09	109 387,80	0,79	-97 311,70	-88,96
79120000 - Remboursement agefos - Autr	87 860,66	0,67	38 105,63	0,28	49 755,03	130,57
79143000 - Avantages en nature associés	2 849,50	0,02	3 241,80	0,02	-392,30	-12,10
	395 522,22	3,00	465 549,75	3,36	-70 027,53	-15,04
Total	**13 587 725,40**	**103,11**	**14 128 941,58**	**101,98**	**-533 216,18**	**-3,78**

CONSOMMATION M/SES & MAT

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	%	du 01/07/09 au 30/06/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. rel. (%)
Achats de m p & autapprov.						
40810000 - RRR obtenus	-13,10				-13,10	
	-13,10				-13,10	
Autres achats & charges externes						
60481000 - Sous-traitance achetée groupe	44 268,47	0,34	32 810,75	0,25	11 462,66	59,98
60482000 - Sous-traitance achetée hors g	69 552,18	0,55	54 433,77	0,43	37 118,42	16,63
60492000 - Sous-traitance achetée Deloitt	17 447,00	0,13	58 782,45	0,42	-41 285,45	-70,20
60611000 - Eau	169,15		454,07		-284,92	-58,34
60612000 - Electricité et gaz	25 058,72	0,19	16 900,97	0,12	8 059,75	47,69
60630000 - Four. entretien & petit equipe	6 991,93	0,05	7 146,11	0,05	-154,48	-2,66
60640000 - Fournitures de bureau	95 294,92	0,49	79 984,41	0,61	-5 789,59	-6,15
60641000 - Fournitures informatiques	21 212,53	0,16	32 880,30	0,24	-11 662,65	-35,52
60680000 - Carburant véhicules clientèle	3 736,38	0,03	3 998,27	0,03	-126,11	-3,66
60681000 - Carburant véhicules direction	4 606,63	0,03	3 916,89	0,03	689,74	17,61
61320000 - Locations immobilières	546 742,93	4,15	542 735,86	3,92	4 007,07	0,74
61321000 - Locations parking			2 338,01	0,02	-2 338,01	-100,00
61360000 - Locations mobilières	533,00		998,16	0,01	-465,16	-46,49
61561000 - Locations matériel informatiqu	28 780,98	0,16	31 255,47	0,23	-7 474,89	-23,88
61562000 - Locations téléphones	17 112,49	0,13	16 885,98	0,12	227,51	1,36
61383000 - Locations photocopieurs	21 760,83	0,24	22 985,09	0,24	-1 224,19	-5,74
61564000 - Locations véhicules clientèle	16 201,76	0,12	7 481,25	0,06	7 720,51	108,20
61384100 - Locations véhicules direction	411,95				411,95	
61385000 - Locations autres matériels	3 361,71	0,03	4 949,83	0,04	-1 588,12	-32,08
61400000 - Charges locatives	111 029,71	0,84	129 426,69	0,91	-15 996,98	-12,18
61500000 - Maintenance des locaux	290,00				290,00	
61530000 - Entretien & rep. biens immobi	73 888,43	0,56	68 308,29	0,50	5 580,14	8,17
61550000 - Entretien & rep. biens mobilier	1 304,18	0,01	2 439,34	0,02	-1 035,16	-42,45
61551000 - Entretien & rep matériel info	96,00		16,00		82,00	512,50
61554000 - Entretien & rep véhicules clie	2 060,94	0,02	1 958,08	0,01	102,86	5,25
61554100 - Entretien & rep véhicules dire	6 270,98	0,05	2 482,51	0,02	3 788,47	152,61
61581000 - Maintenance matériel informa	5 337,47	0,04	5 051,19	0,04	286,28	5,67
61581100 - Maintenance logiciels informa	11 249,38	0,09	8 567,64	0,06	2 681,74	31,30
61582000 - Maintenance télécommunicati	1 203,50	0,01	1 646,50	0,01	-443,00	-26,91
61583000 - Maintenance photocopieurs	24 867,84	0,19	17 157,66	0,12	7 709,98	44,94
61584000 - Maintenance autres matériels	2 693,64	0,02	3 007,26	0,02	-313,62	-10,43
61810000 - Primes d'assurance RC	35 814,09	0,27	37 212,48	0,27	-1 398,39	-3,76
61820000 - Primes d'asseur. multirisques l	5 594,13	0,04	6 585,30	0,05	-991,17	-15,05
61830000 - Primes d'assur. véhicules clie	3 110,86	0,02	3 261,79	0,02	-150,93	-4,63
61831000 - Primes d'asseur véhicules dire	4 773,54	0,04	4 331,28	0,03	442,26	10,21
61840000 - Primes d'assurance IFC	2 738,50	0,02	2 738,50	0,02		
61850000 - Primes d'assurance autres	5 362,44	0,04	5 270,44	0,04	92,00	1,75
61810000 - Documentations générales	26 868,84	0,20	19 625,08	0,14	7 243,76	36,91
61820000 - Documentation technique	18 642,30	0,14	24 713,62	0,18	-6 071,32	-24,57
61850000 - Frais de formation collaborate	48 123,64	0,37	110 500,84	0,80	-62 377,20	-56,45
61851000 - Couts pedag - Contribution co	19 422,97	0,15			19 422,97	
62110000 - Personnel intérimaire	7 847,17	0,06	3 097,15	0,02	4 750,02	153,37
62120000 - Personnel extérieur groupe IE	13 892,00	0,11			13 892,00	
62220000 - Honoraires SARL gérance ma	168 000,00	1,27	257 110,00	1,86	-89 110,00	-34,66
62261000 - Honoraires juridiques	2 367,85	0,02	1 092,25	0,01	1 275,60	116,79
62262000 - Honoraires CAC	15 532,72	0,12	12 070,00	0,09	3 462,72	28,69

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	%	du 01/07/09 au 30/06/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62260000 - Honoraires autres	44 320,70	0,34	32 810,58	0,24	11 510,12	35,08
62270000 - Frais actes et contentieux	4 892,68	0,03	4 066,66	0,03	826,02	16,64
62280000 - Divers honoraires	-028,00	-0,01			-028,00	
62300000 - Communications externes	43 786,06	0,35	38 630,05	0,28	7 169,98	18,62
62310000 - Annonces et insertions	11 082,96	0,08	9 066,00	0,07	1 306,83	14,11
62320000 - Rémunérations d'enseigne	2 200,00	0,02			2 200,00	
62330000 - Foires et expositions	6 840,10	0,05			6 840,10	
62340000 - Cadeaux à la clientèle	1 693,39	0,01	3 286,78	0,02	-1 706,39	-51,71
62350000 - Colloques et réceptions	9 241,78	0,06	9 202,82	0,06	+21,04	+0,23
62370000 - Publications	6 978,09	0,05	7 898,76	0,06	-1 468,72	-18,67
62380000 - Divers (pourboires dons cour	4 738,24	0,04	8 700,00	0,06	-3 084,76	-46,67
62410000 - Transport sur achats	675,75	0,01	352,75		323,02	91,57
62420000 - Transports sur ventes	148,18		88,44		109,76	326,20
62510000 - Dép. affectés à la clientèle	386 745,70	2,93	406 746,78	2,95	-22 000,97	-5,88
62511000 - Dép. non affectés à la clientè	66 888,41	0,43	28 879,19	0,19	30 809,22	110,06
62512000 - Déplacements formation	1 881,10	0,02	3 240,83	0,02	-1 359,75	-38,67
62520000 - Frais de téléphones portables	9 871,97	0,07	7 421,66	0,05	1 860,01	26,27
62560000 - Frais de déménagement			9 884,88	0,07	-9 884,88	-100,00
62580000 - Missions	200,00		15 680,20	0,11	-15 680,20	-98,74
62870000 - Réceptions	32 036,66	0,25	18 723,22	0,14	18 116,66	75,40
62910000 - Frais postaux	71 190,62	0,54	76 247,61	0,57	-7 057,09	-9,02
62920000 - Frais de télécommunications	40 953,27	0,31	49 720,36	0,34	-8 967,98	-18,03
62932000 - Frais de com. lignes informati	7 386,70	0,06	3 918,38	0,03	3 470,32	88,61
62935000 - Frais Etalab	13 074,02	0,10	12 736,94	0,09	637,08	2,01
62700000 - Services bancaires	22 949,66	0,17	24 478,88	0,16	-1 524,26	-6,23
62800000 - Divers	22 671,96	0,17	19 666,71	0,14	3 009,25	16,96
62610000 - Cotisations	101 034,96	0,77	98 304,42	0,71	2 730,62	2,78
62840000 - Frais de recrutement personn	4 280,00	0,03	3 301,70	0,02	978,30	29,63
	2 439 085,29	18,51	2 542 053,88	18,36	-102 968,59	-4,05
Total	2 439 072,19	18,51	2 542 053,88	18,36	-102 981,69	-4,05
MARGE SUR M/SES & MAT	**11 148 653,21**	**84,60**	**11 578 887,70**	**83,62**	**-430 234,49**	**-3,72**

CHARGES

Impôts, taxes et vers. assim						
63330000 - Part. empl. formation pro. con	89 186,25	0,68	90 505,32	0,65	-1 319,07	-1,46
63340000 - Part. empl. effort de construct	27 263,24	0,21	29 041,21	0,21	-1 777,97	-6,12
63350000 - Taxe apprentissage	37 113,83	0,28	32 568,29	0,24	4 545,54	13,96
63380000 - Autres impôts sur rémunératio			5 849,04	0,04	-5 849,04	-100,00
63511000 - Taxe professionnelle	188 100,00	1,43	169 065,00	1,22	19 035,00	11,26
63512000 - Taxes foncières	28 736,62	0,22	27 202,24	0,20	1 534,38	5,64
63513000 - Autres impôts locaux	1 980,15	0,02	1 046,16	0,01	933,99	89,28
63514100 - Taxe véhicules de société dr	8 890,00	0,07	7 944,00	0,06	946,00	11,91
63540000 - Dts d'enregistrement et de tim			356,50		-356,50	-100,00
63560000 - Autres droits	4 990,08	0,04	12 703,20	0,09	-7 713,12	-60,72
63710000 - Contribution sociale de solidar	21 909,40	0,17	22 150,42	0,16	-241,02	-1,09
63720000 - Contribution à l'obligation d	5 634,96	0,04			5 634,96	
	413 804,53	3,14	398 431,38	2,88	15 373,15	3,86

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	%	du 01/07/09 au 30/06/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Salaires et Traitements						
64110000 - Appointements dir. non associ	238 457,02	1,81	230 526,40	1,66	7 930,62	3,44
64111000 - Appointements production	3 476 708,27	26,38	3 627 182,09	26,19	-150 473,82	-4,15
64112000 - Appointements administratif	619 602,27	4,70	601 177,58	4,34	18 424,69	3,06
64113000 - Appointements associés	1 012 981,42	7,69	999 654,30	7,22	13 327,12	1,33
64120000 - Conges payés dir. non associ	2 322,00	0,02	3 988,00	0,03	-1 666,00	-41,78
64121000 - Conges payés production	-32 809,28	-0,25	-9 018,79	-0,07	-23 790,49	263,79
64122000 - Conges payés administratifs	4 467,59	0,03	3 412,97	0,02	1 054,62	30,90
64123000 - Conges payés associés	-3 548,37	-0,03	1 508,06	0,01	-5 054,43	-335,16
64130000 - Primes directeurs non associé	33 620,00	0,26	47 600,00	0,34	-13 980,00	-29,37
64131000 - Primes production	124 319,70	0,94	137 014,81	0,99	-12 695,11	-9,27
64132000 - Primes administratif	35 850,00	0,27	15 522,00	0,11	20 328,00	130,98
64133000 - Primes associés	49 600,00	0,38	39 500,00	0,29	10 100,00	25,57
64142000 - Indemnités administratif			9 112,03	0,07	-9 112,03	-100,00
64170000 - Avantages en nature hors ass	1 483,60	0,01			1 483,60	
64173000 - Avantages en nature associés	15 096,70	0,11	14 206,00	0,10	890,70	6,27
	5 578 152,92	42,33	5 721 385,45	41,32	-143 232,53	-2,50
Charges sociales						
64510000 - Cotisations URSSAF hors ass	1 248 204,82	9,47	1 308 827,42	9,45	-60 622,60	-4,63
64510300 - Cotisations URSSAF associé	275 626,30	2,09	251 614,34	1,82	24 011,96	9,54
64520000 - Cotisations mutuelles hors as	137 038,54	1,04	142 737,31	1,03	-5 698,77	-3,99
64520300 - Cotisations mutuelles associé	13 734,19	0,10	15 045,56	0,11	-1 311,37	-8,72
64530000 - Cotis. caisses de retraite empl	213 945,47	1,62	214 244,59	1,55	-299,12	-0,14
64531000 - Cotis. caisses de retraite cadr	131 899,37	1,00	150 173,33	1,08	-18 273,96	-12,17
64531300 - Cotis. caisses de retraite asso	139 876,03	1,06	124 880,09	0,90	14 995,94	12,01
64540000 - Cotisations Assedic hors asso	194 130,40	1,47	201 627,67	1,46	-7 497,27	-3,72
64540300 - Cotisations Assedic associés	37 774,40	0,29	35 738,44	0,26	2 035,96	5,70
64580000 - Cotis. autres orga sociaux hor	1 630,35	0,01	3 825,33	0,03	-2 194,98	-57,38
64630000 - CAVEC hors associés	3 709,00	0,03	7 101,25	0,05	-3 392,25	-47,77
64633000 - CAVEC associés	28 809,25	0,22	29 959,25	0,22	-1 150,00	-3,84
64712000 - Prov charges sociales sur CP	-6 803,76	-0,05	-491,25		-6 312,51	NS
64713000 - Prov charges sociales sur pri	30 986,00	0,24	11 848,00	0,09	19 138,00	161,53
64715300 - Prov charges sociales associ	-169,91		7 001,08	0,05	-7 170,97	-102,43
64720000 - Versements aux CE et établis	16 834,52	0,13	17 653,00	0,13	-818,48	-4,64
64750000 - Médecine du travail	11 918,05	0,09	12 031,30	0,09	-113,25	-0,94
64761000 - Restaurant d'entreprise	15 337,62	0,12	18 875,87	0,14	-3 538,05	-18,74
64800000 - Autres charges de personnel	-16 559,18	-0,13	810,59		-17 169,85	NS
64810000 - Indemnités stagiaires	18 492,83	0,14	19 293,28	0,14	-800,45	-4,15
64820000 - Indemnités de licenciement	82 598,38	0,63	8 201,05	0,06	74 397,33	907,17
64821000 - Indem. transact. de licenciem	46 295,83	0,35	54 332,59	0,39	-8 036,96	-14,79
	2 625 306,32	19,92	2 635 129,97	19,03	-9 821,65	-0,37
Amortissements et provisions						
68111500 - DAP concessions, brevets, lic	705,30	0,01	314,24		391,06	124,45
68111510 - DAP logiciels spécifiques	584,64		310,76		273,88	88,13
68111800 - DAP autres immos incorporell	674,50	0,01	674,50			
68112810 - DAP instal. générales, agenc	21 674,58	0,16	22 494,30	0,16	-819,72	-3,64
68112820 - DAP véhicules clientèle	5 564,23	0,04	12 963,15	0,09	-7 298,92	-56,31
68112821 - DAP véhicules direction	5 403,99	0,04	7 483,43	0,05	-2 079,44	-27,79
68112830 - DAP matériel de bureau	9 805,05	0,07	12 925,04	0,09	-3 119,99	-24,14

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	%	du 01/07/09 au 30/06/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
68112040 - DAP matériel informatique	21 308,88	0,18	38 791,10	0,37	-15 181,11	-41,31
68112050 - DAP mobilier	17 478,06	0,16	17 565,65	0,16	-86,81	-0,32
68153000 - DAP pour IFC	5 070,00	0,05	1 164,00	0,01	4 976,00	441,68
68174000 - DAP pour dépréciation des cr	158 804,09	1,20	246 381,33	1,78	-87 777,24	-35,63
	248 144,46	1,88	388 937,24	2,80	-110 792,78	-30,87
Autres charges						
65110000 - Redevances IEO	361 774,00	4,26	388 668,51	4,25	-27 125,55	-4,61
65120000 - Redevance informatique IEO	552 846,00	2,88	374 060,00	2,70	-21 160,00	-5,06
65400000 - pertes sur créances irrécouv	268 779,08	1,06	187 990,36	1,36	80 690,60	98,06
65800000 - Charges diverses gestion cou	1 273,56	0,01	844,97		728,59	133,89
65810000 - Pénalités sur achats	14 751,02	0,14	27 466,71	0,20	-8 717,69	-31,74
65811000 - Différence facturation perçue di	1 212,20	0,01			1 212,20	
	1 192 441,80	9,66	1 176 881,66	8,51	13 610,16	1,16
Total	10 057 852,03	76,33	10 292 715,69	74,33	-234 863,67	-2,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 030 801,19	8,38	1 384 172,81	9,29	-153 378,62	-15,19
Produits financiers						
76110000 - Revenus des titres de part. gr	10 045,00	0,14	38 272,60	0,28	-16 227,60	-60,25
76170000 - Revenus créances rat. à ces	2 282,89	0,02	3 207,12	0,02	-924,23	-28,82
76400000 - Revenus des VMP	155,00		155,00			
76800000 - Autres produits financiers	20,00				20,00	
76810000 - Intérêts créditeurs CAT	1 729,67	0,01	295,15		1 434,15	486,05
78662000 - RAP pour dép des immos fina	88 000,00	0,85			88 000,00	
	105 251,45	0,82	39 942,84	0,29	65 308,62	174,02
Charges financières						
66110001 - Intérêts emprunts véhicules cl	500,12		391,24		108,88	27,83
66110002 - Intérêts emprunts véhicules di	513,76		870,99	0,01	-357,23	-41,01
66110003 - Intérêts emprunts matériel bur	527,29		958,65	0,01	-431,36	-45,00
66110004 - Intérêts sur emprunts mobilier	498,72				498,72	
66110005 - Intérêts emprunts matériel inf	247,00		996,52	0,01	-749,52	-75,21
66110006 - Intérêts sur emprunts agence	1 036,98	0,01	1 108,52	0,01	-71,54	-6,45
66120001 - Intérêts sur emprunts clientèle	11 486,63	0,09	10 012,01	0,07	1 474,62	14,73
66120002 - Intérêts emprunts part. filiales	10 675,36	0,08	18 990,88	0,14	-8 115,52	-42,73
66151000 - Intérêts débiteurs sur C/C gro	16 276,15	0,12	16 491,90	0,12	-213,75	-1,30
66160000 - Intérêts sur découverts	271,33		589,60		-318,27	-53,98
66180000 - Intérêts sur autres dettes			500,00		-500,00	-100,00
66800000 - Autres charges financières			57,00		-57,00	-100,00
66810000 - Intérêts débiteurs CAT	3 369,58	0,03	9 010,94	0,07	-5 641,36	-62,61
68662000 - DAP pour dép des immos fina			32 000,00	0,23	-32 000,00	-100,00
	45 604,92	0,35	91 978,25	0,66	-46 373,33	-50,42
Résultat financier	62 646,54	0,48	-52 035,41	-0,38	114 681,95	-220,39
RESULTAT COURANT	1 153 447,73	8,75	1 234 136,60	8,91	-80 688,87	-6,54
Produits exceptionnels						
77100000 - Produits exc. s/ op. de gestion	7 103,14	0,05	1 277,89	0,01	5 825,25	455,85

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	%	du 01/07/09 au 30/06/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
77200000 - Produits sur exercices antérie			4 927,27	0,04	-4 927,27	-100,00
77510000 - Pdts de cession fonds de com	8 000,00	0,06	289 633,00	2,08	-281 633,00	-97,24
77520008 - Pdts cession instal. et agence	6 000,00	0,05			6 000,00	
	21 103,14	0,16	295 836,16	2,14	-274 735,02	-92,87
Charges exceptionnelles						
67100000 - Charges exc. s/ op de gestio	17 513,90	0,13			17 513,90	
67120000 - pénalités amendes	1 136,80	0,01	445,60		693,20	155,57
67200000 - Charges sur exercices antérie			2 449,00	0,02	-2 449,00	-100,00
67510000 - VNC fonds de commerce	8 000,00	0,06	181 021,00	1,31	-173 021,00	-95,58
67520003 - VNC matériel de bureau	6 000,00	0,05			6 000,00	
67520006 - VNC installations et agencem			10 119,51	0,07	-10 119,51	-100,00
67560000 - VNC immobilisations financièr	100,00				100,00	
67800000 - Autres charges exceptionnelle	86 152,02	0,65	9 500,00	0,07	76 652,02	806,86
68725000 - DAP dérogatoires	9 093,00	0,07	9 082,57	0,07	10,43	0,11
	127 997,72	0,97	212 617,68	1,54	-84 619,96	-39,80
Résultat exceptionnel	-106 894,58	-0,81	83 220,48	0,60	-190 115,06	-228,45
Participation des salariés						
69100000 - Participation des salariés	16 857,00	0,13	96 569,00	0,70	-79 712,00	-82,54
Impôts sur les bénéfices						
69510000 - Intégration fiscale - Charges	279 268,00	2,12	424 240,00	3,06	-144 972,00	-34,17
69690000 - Intégration fiscale - Produits	-533,00				-533,00	
	278 735,00	2,12	424 240,00	3,06	-145 505,00	-34,30
RESULTAT DE L'EXERCICE	750 961,15	5,70	796 548,88	5,75	-45 586,93	-5,72

LIASSE FISCALE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2065 (2011)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Ex cice ouvert 01/07/2010 et clos le 30/06/2011

Régime simplifié d'imposition ☐

Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Adresse du service des impôts auprès duquel la déclaration est déposée :
DIV GDE LYON VILLEURBANNE
165, rue GARIBALDI
69401 LYON CEDEX 03

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) ou adresse du siège social et elle est différente du principal établissement

Identification de l'entreprise
SA IN EXTENSO RHONE ALPES
93, boulevard STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE

651	006740	03471387100011
Nom SIEU	N° dossier	N° SIret

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités comptables

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Personne à contacter pour renseignements concernant cette déclaration :
Téléphone : 04 72 43 38 15

I RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable	Moins-value nette à long terme	Moins-value nette à court terme	Déficit	Excédent (report de la ligne XX)
de l'exercice	871 871			0	0

II ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités comptables

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis (2011)

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHONE ALPES
Date de clôture de l'exercice 30/06/2011

(À ne remplir que sur les exemplaires non codifiés)

I RÉPARTITION DES PRODUITS DE PARTICIPATIONS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions encaissements aux titres, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts		Payées par la société elle-même	(a) 591 123
		Perçus par un établissement stable ou service de gestion	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (ou les) bénéficiaire(s)			(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personne interposée			(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus			(e)
			(f)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)			(g)
			(h)
5. Montant des revenus distribués ouvrant droit à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 2 de l'article 158 du CGI			(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 2 de l'article 158 du CGI			(j)
7. Montant des revenus réputés			(k) 591 123

II DÉTERMINATION DES RÉSULTATS SOCIAUX AFFÉRENTS AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénom, domicile et qualité (GP, associé commandité, gérant majoritaire, gérant minoritaire, associé de SNC, associé de SCA, membre du directoire, membre du conseil de surveillance, etc.)	Nombre de parts détenues	Nombre de mois ou fraction de mois	Détermination du résultat social	Détermination du résultat fiscal			
			Nature de l'opération	À titre de frais de constitution, de recherche et de développement		À titre de frais professionnels compris dans la colonne 5 de 2	
				Déduction extracomptable	Réintégration extracomptable	Déduction extracomptable	Réintégration extracomptable
1	2	3	4	5	6	7	8

II IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention passée avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	
Total figurant au tableau ci-dessus et à reporter sur la ligne VT du 2058-A ou 2059-A	

III CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

IV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

V CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

VI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

VII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

VIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

IX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

X CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XX CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXX CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XXXIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XL CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XLIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

L CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LX CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXX CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXX CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

LXXXIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XC CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

XCIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

C CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CX CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXIV CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXV CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXVI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXVII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXVIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXIX CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ À LA CHARGE DES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXX CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXXI CONTRIBUTION DE 3 % SUR LES DISTRIBUTIONS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXXII CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI DU AUX SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contribution	
Taux de la contribution	
Montant de la contribution	

CXXIII CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DUE PAR LES SOCIÉTÉS MÈRES

Base de la contrib

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter (2011)

Dénomination de l'entreprise SA IN EXTENSO RHONE ALPES
Date de clôture de l'exercice 30/06/2011

(A ne remplir que sur les exemplaires sans cordon)

I - VOITURES DE TOURISME ET DE COURSE

Ignorant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques énergie et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (1) ou non propriétaire (NP)
RNV DIESTE 5 A2 CV	LEVIEUX PASCAL	P
	47 avenue du 11 Novembre 1918 69140 RANDIN	
AUDI A6 11 CV	BERGERET PIERRE	P
	37, rue allée de Verte Longue 69160 TASSIN	

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques énergie et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (1) ou non propriétaire (NP)

II - LIVERS — NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III - CADRE RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES QUI PEUVENT BÉNÉFICIER DU RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, indemnités, frais divers et avantages en nature versés aux dirigeants, personnes physiques, associés ou non, ayant participé directement ou indirectement à l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice, à l'exclusion des remboursements de frais professionnels justifiés. Ce montant doit être retenu pour le calcul de la taxe sur les salaires, lorsque notamment les personnes prévues dans la colonne 20 C de l'état 2072 ne relèvent pas du régime général de la sécurité sociale.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

IV - CADRE RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES QUI PEUVENT BÉNÉFICIER DU RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

	Taux de 15 % (art. 219 I-a ter du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

V - GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A *bis*).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	871 871	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%			
Chiffre d'affaires TTC	15 742 935	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SA FINANCIÈRE IN EXTENSO RHÔNE ALPES
81, boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

n° SIRET 3 9 3 0 6 6 7 6 6 0 0 0 1 4

Cadre Groupe

---

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2011

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 81, boulevard STALINGRAD 69100 VILLEURBANNE
Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 4 3 4 7 1 3 8 7 1 0 0 0 1 1 — Néant ☐

			Brut 1	Amort., dépréc. et prov. 2	Exercice N (06/2011) Net 3	Exercice N-1 (06/2010) Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CD		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 149	AG 12 926	223	1 175
	Fonds commercial (1)	AH	11 175 252	AI	11 175 252	11 111 252
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	40 819	AK 40 605	213	888
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	912 130	AU 703 291	208 838	251 746
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 085 210	CV	1 085 210	997 210
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	2 752	BE 82	2 669	2 669
	Prêts	BF	3 184	BG	3 184	1 624
	Autres immobilisations financières*	BH	97 780	BI	97 780	93 078
	TOTAL (II)	BJ	13 331 849	BK 736 907	12 594 942	12 462 992
STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 497 893	BY 500 423	5 197 170	5 528 870
	Autres créances (3)	BX	209 234	CA	209 234	317 232
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (dont actions propres :)	CD	0	CE	0	0
DIVERS	Disponibilités	CF	437 358	CG	437 358	255 721
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	177 653	CI	177 653	186 606
	TOTAL (III)	CJ	6 578 938	CK 500 423	6 078 514	6 288 439
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	19 910 188	IA 1 257 331	18 652 857	18 740 992

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | CP 3 184 | (3) Part à plus d'un an | CR 411 092

Clause de réserve de propriété * | Immobilisations | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Legal Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** — DGFiP N° 2051 2011

Désignation de l'entreprise **SA IN EXTENSO RHONE ALPES** — Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)(2) (Dont versé 8 493 150)	DA	8 493 150	8 493 150
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB	1 444 750	1 444 750
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence DK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	160 616	120 789
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* BJ)	DG	192 986	27 389
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	750 961	796 548
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	21 385	12 302
	TOTAL (I)	DL	11 063 860	10 894 920
(1)	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	330 478	329 391
	TOTAL (III)	DR	330 478	329 391
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 362 033	1 130 316
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs BA)	DV	471 857	733 320
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		1 395
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	499 092	318 691
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 077 602	5 354 990
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	90 171	93 310
Comptes de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 737 349	1 676 045
	TOTAL (IV)	EC	7 238 318	7 306 671
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	18 652 857	18 740 992
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	EE		

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** — DGFiP N° 2052 2011

Désignation de l'entreprise **SA IN EXTENSO RHONE ALPES** — Néant ☐

			Exercice N			Exercice N-1
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	135	FB	135	1 400
	Production vendue (Biens* / services*)	FD	151 915	FE	151 915	123 999
		FG	12 994 386	FH	31 368	13 025 754	13 721 620
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 146 436	FK	31 368	13 177 804	13 847 019
	Production stockée*				FM	(220 954)
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	14 398	29 323
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (7)				FP	392 704	464 772
	Autres produits (1) (7)				FQ	2 817	776
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	13 587 723	14 120 941
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	(13)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (2) (6 bis)*				FW	2 439 085	2 542 053
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	413 804	398 431
	Salaires et traitements*				FY	5 578 152	5 721 385
	Charges sociales (10)				FZ	2 625 308	2 635 129
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*				GA	83 561	111 451
	– dotations aux provisions*				GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	158 604	246 381
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	5 979	1 104
	Autres charges (12)				GE	1 192 441	1 178 831
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	12 496 924	12 834 769
4 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 090 801	1 286 172
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	20 327	39 479
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 923	463
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	85 000	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	108 251	39 942
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		32 000
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	45 604	59 978
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	45 604	91 978
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	62 646	(52 035)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 153 447	1 234 136

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RENVOIS

(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 750 899	6 718 418
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	586 035	105 540

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINE AU DECLARANT
Cegid Group

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous
Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature
si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans le relevé de la liasse fiscale

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilées				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

egid Group

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2011

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES — Néant ☐ *

AVANT

			Exercice N	Exercice N - 1
CHARGES FINANCIÈRES	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	XA	7 103	6 205
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	XB	14 000	289 633
	Reprises sur provisions et transferts de charges	XC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	XD	21 103	293 838
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	XE	18 652	3 894
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	XF	100 252	200 640
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	XG	9 093	9 082
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	XH	127 997	212 617
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)		XI	(106 894)	81 220
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	XJ	16 857	96 369
Impôts sur les bénéfices *	(X)	XK	278 735	424 240
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		XL	13 717 080	14 486 732
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		XM	12 966 118	13 660 174

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU RÉCLAM

				Exercice N	Exercice N - 1
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			XN	730 961	796 548
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		XO		
(2) Dont	produits de location immobilière		XP		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		XQ		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *		XR		
	– Crédit-bail immobilier		XQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		XS		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		XJ	20 327	39 431
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		XK	16 275	16 492
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)		XX	4 500	
(7)	Dont transferts de charges		AI	144 171	167 565
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	914 622	962 927
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 / obligatoires A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (6, le nombre de lignes est illimité, reportez le reste (7) et le suivre en annexe)			Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Voir état annexe					

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
Divers régularisations			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

(lignes 1 à 7)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 100	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 513	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	14 100	
Autres charges	86 152	
Amortissements dérogatoires	9 093	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 103
Reprises des provisions d'éléments d'actif		18 000

Cegid Group

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2011

Désignation de l'entreprise : SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES — Néant : ☐

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DB	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	NP	11 165 323	NE	72 338
CORPORELLES	Terrains		LG		KH	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants LR	JJ		KK	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants MI	KM		KN	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants MJ / Dont Composants MQ	LP		KO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants MR	NJ		KT	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers		KV	197 711	KW	47 105
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		KV	118 369	KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		LB	642 689	LC	11 459
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers		LK		LP	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LJ	
	Avances et acomptes		LA		LL	
		TOTAL III	LN	956 969	LO	35 033

FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
	Autres participations		8U	1 083 210	8V	
	Autres titres immobilisés		1P	5 752	1R	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	84 611	1U	27 205
		TOTAL IV	LQ	1 173 573	LR	27 205
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		AQ	13 295 866	8N	158 198

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste		Diminutions : par cessions ou mises hors service		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou sur écart de conversion par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CS		DB		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	ND		LY	8 439	LW	11 229 221	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LA		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre		RQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		RR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. générales, agencts et aménagts des constructions		1S		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IV		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencts, aménagements divers		IT		MM	59 517	MN	185 389	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ	116 569	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	43 976	MT	610 173	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	103 493	NH	912 130	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		8U		M7		8W	
	Autres participations		I9		8V		8Y	1 083 210	8Z	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	5 752	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	10 881	2F	100 935	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	10 881	NK	1 189 897	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		8K	122 813	8L	13 331 249	8M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT
Cegid Group

(6) AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2011

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		C1		E1		E2		E3	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		F1	32 007	F2	1 984	F4	440	F8	53 531
Terrains		P1		P2		P4		P8	
Constructions	Sur sol propre	P3		P5		P7		P9	
	Sur sol d'autrui	F6		F6		F7		F0	
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	P4		P6		P8		P0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		P2		Q4		Q8		Q0	
Autres immobilisations corporelles	Installations, agencements, aménagements divers	Q2	120 564	Q6	21 674	Q9	53 132	Q8	89 106
	Matériel de transport	Q3	95 849	Q7	11 068	Q9		Q0	106 917
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Q4	486 809	Q8	46 853	Q0	30 396	Q0	503 267
	Emballages récupérables et divers	Q5		Q9		Q0		Q1	
	TOTAL III	Q0	705 222	Q0	81 597	Q0	83 528	Q0	703 291
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		Q0	737 230	Q0	83 581	Q0	83 968	Q0	756 823

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissements fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	Y5	T4	N3	Y6
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions : Sur sol propre	Q9	R1	R7	R3	R4	R5	R6
Constructions : Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions : Installations générales, agencements, aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage industriels	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles : Installations, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport	U8	U9	V8	V2	V3	V4	V6
Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W3	W2	W3
Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1

TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'établissement de durée de PROGICIEL - TOTAL IV	NL	9 093					NM						NO	9 093
Total général (I+II+III+IV)	NP	9 093	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	9 093
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	9 093	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NV				Total général non ventilé (NW-NV)		NZ	9 093

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		ZB	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2011

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES — Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour hausse des prix (1) * (art. 237 bis A, al.)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour investissement	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO 21 395
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	6D	DM	DS	DS
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger consenties avant le 1.1.1992 - Provisions fiscales pour implantations à l'étranger consenties après le 1.1.1992 - Provisions pour prêts d'installation (art. 32 quindecies et 44 octies)	6A	JB	JC	JD
		6B	JE	JF	JG
		6J	JA	GL	GM
	Autres provisions réglementées (1)	3V	TV	TW	TX
	TOTAL I	ZZ 12 302	TS 9 093	TT	TU 21 395
Provisions pour litiges		4A	4B	4C	4D

Provisions pour garanties données aux clients		4K		4F		4C		4S	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		A1		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4H		4P		4R		4N	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	339 391	4Y	5 979	4Z	14 892	5A	330 478
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5G		5F		5G		5H	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5S		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	339 391	TV	5 979	TW	14 892	TX	330 478
sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	6K		6L		6M		6N	
	– titres de participation	6U	86 000	6V		6W	86 000	6X	
	– autres immobilisations financières (1) *	6Q	83	6T		6R		6P	83
Sur stocks et en cours		6N		6P		6S		6R	
Sur comptes clients		6T	575 460	6U	158 604	6V	233 640	6W	300 423
Autres provisions pour dépréciations		6Y		6V		6Z		7A	

		7B		7C		7D		7E	
TOTAL III		7B	661 544	TY	158 604	TZ	319 640	UA	500 507
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		TC	1 013 238	UB	173 676	UC	334 532	UD	852 381
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE	164 583	UF	248 532		
	– financières			UG		UH	86 000		
	– exceptionnelles			UJ	9 093	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

(ligne 1 à 1)

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL DGFiP N° 2058-A 2011

Désignation de l'entreprise : SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES — Néant ☐ — Exercice N, clos le 30/09/2011

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	750 981
Charges admises déduites du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) : de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint ; montant non déductible* ; à réintégrer	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 244
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39 4 du C.G.I.*	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IR)	WG	8 890
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WI	28 258
	Amendes et pénalités (nature :)	WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)	I7	278 735
Cadre réservé	Réintégration réalisée par une société de personnes ou un GIE (WL) ; Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI (L7)		
Gains latents	Plus-values à long terme : imposées au taux de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WE	
	Plus-values à long terme : imposées au taux de 0 %	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* : Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* : Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	YR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DGFiP	Intérêts excédentaires (art. 212 bis du C.G.I.) (RU) ; Zones d'entreprises stratégiques (RW)	WQ	4 500
	Déficits étrangers antérieurement déduits (art. 156 I 7°bis du CGI, 2025-D) (RC) ; Taxes d'atterrissage (RE)	WR	1 074 585

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU 116 717
Plus-values nettes à long terme : imposées au taux de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WL
Plus-values nettes à long terme : imposées au taux de 0 %		WN
Plus-values nettes à long terme : imposées au taux de 10%		W7
Plus-values nettes à long terme : imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW 86 000
Plus-values nettes à long terme : imputées sur les déficits antérieurs		XE
Autres plus-values imposées au taux de 10 %		J5
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts à intérêts (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) (2A)		YA
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY
Majoration d'amortissement*		XD
Entreprise nouvelle – Objets à amortissement dégressif (L9) ; Entreprise nouvelle – Autres biens (L7) ; Zones entreprise nouvelle (art. 44 octies A) (L8)		XP
PME de croissance (art. 44 quaterdecies) (LE) ; Zones franche d'activité (art. 44 quaterdecies) (QT)		
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A) (9V) ; Bases d'emplois à redynamiser (art. 44 duodecies) (1F) ; Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) (XC)		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : Déficits filiales et succursales étrangères article 209C (0T) ; Créance dégagée par le report en arrière du déficit (ZI)		XG

III. RÉSULTAT FISCAL — TOTAL II — XH 202 717

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	871 871
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		XL	
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	871 871

XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL (ligne 1 à 1)
N° 2058-A

Désignation

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Donc	Libellé	Exercice N Montant 000
		€

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 223 A à D du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 A *bis* 2011
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats * DIV 418 LYON VILLEURBANNE
16R rue GARIBALDI
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le 01/07/2010 clos le * 30/06/2011
Bénéfice comptable de l exercice (report de la ligne WA du 2058 A) E1 750 961

Néant *

I - REINTEGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A) E2 323 627

TOTAL I E3 1 074 588

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WB du 2058 A) E4

Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à XG du tableau 2058 A) E5 116 717

Plus-values à taux réduits
- imposées au taux de 19 %
- imposées au taux de 13,5 %
- imposées au taux de 8 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme
- imputées sur les déficits antérieurs

E6 E7 E8 E9 E10 E11 80 000

TOTAL II F1 196 717

III - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice (I-II) F2 871 871

Déficit (II-I) F3

F4

ANT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU RELEVÉ

de l'exercice reporté en arrière F6

Imputations sur les résultats de l exercice (à détailler au cadre I ligne n° 7958 B ci-dessous) F6

Résultat fiscal
Bénéfice F8 871 871
Déficit F9

* Déficit

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Déficit
du tab

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Cegid Group

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2011

Désignation de l entreprise SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES — Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	XC		
Déficits imputés (total lignes XJB et XL du tableau 2058-A)	XLB		
Déficits reportables (différence XC-XLB)	XC		
Déficits de l exercice (tableau 2058 A, ligne XG)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme XC + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l article 32-I, 1° bis A), 1° ter) du C.G.I. soumises de l' exercice	ZT		924 624
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur l'feuillet séparé)		Diminution de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l article 32-I, 1° bis A) 2 du C.G.I. *	4V		ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION POUR IFC	8X		8V 8 913
	8Z		9A
Provisions pour dépréciation *	9D		9C
	9E		9G
	9H		9J
Charges à payer			
ORGANIC	9K	11 402	9L 11 235
PARTICIPATION	9M	16 856	9N 96 569
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN – ZV à 9S) et (YO – ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	28 258	YO 116 717
		ligne WI	ligne WU

ANT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU RELEVÉ

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant mis à la fin de l'exercice
	LG		

[redacted]

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	2 700	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	8 650
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des Impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 B *bis* 2011
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

[redacted]

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Néant ☐ *

A l'usage du service des impôts des entreprises auquel est déposée la déclaration de résultats
DIV SIE LYON VILLEURBANNE
165, rue BARRAL DE
69421 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le 01/07/2010
clos le 30/06/2011

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 13,94 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	86 000
Cadre note d'ensemble relatif au régime d'imposition d'actif soumis au régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I-a *sexies*-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	MS	
Déficits imputés	JO	
Déficits remontables	MT	
Déficits nés au titre de l'exercice	HS	
Total des déficits restant à reporter	HT	

(1) Report de la ligne HT du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Moins-values

Origine	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	19 % ou 15 % (report de la colonne 2 ligne 3 de la déclaration de l'exercice)	Imputations sur les plus-values de l'exercice	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde (à reporter) col. 2 + col. 3 - 5 - 6
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(1)			
N - 1			(2)			
Moins-value nette à long terme N - 2			(3)			
Moins-values réalisées au cours des 10 exercices antérieurs (montant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3			(1)			
N - 4			(2)			
N - 5			(3)			
N - 6			(1)			
N - 7			(2)			
N - 8			(3)			
N - 9			(2)			
N - 10			(3)			
			(2)			
			(3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies*-0 *bis* du CGI).
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Cegid Group

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2011

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHONE ALPES — Néant ☐ *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la délibération est établie		BC	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la délibération est établie		BD	796 548
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		BK	
	TOTAL I		BP	796 548
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves — Réserve légale		ZB	39 827
	Affectations aux réserves — Autres réserves		ZD	103 397
	Dividendes		ZE	391 123
	Autres répartitions		ZF	
	Report à nouveau		ZG	
	(b) Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		BR	796 547

(1) Les sociétés ayant déduit à titre comptable l'intégralité et le montant d'un compte en immobilisation ou intégré en réserves au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration n'ont aucune distribution aux, en principe, les résultats de ces exercices mais selon vos exercices antérieurs, qu'ils aient eu non cette fait l'objet d'une antécédente distribution.

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N - 1 — Exercice N

IMMOBILISATIONS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	37		VQ		
	— Engagement de crédit bail immobilier			VR		
	— effets portés à l'escompte et non échus			VS		
AUTRES CONSEILLERS EXTERNES	— Sous-traitance			VT	181 262	150 477
	— Locations, charges locatives (dont regidant des loyers des biens pris en locations avec une durée < 6 ans)	JB	623 262	XQ	749 903	766 033
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU	21 759	3 097
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	233 825	307 179
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	— Autres comptes (dont organismes professionnels, syndicaux et scientifiques)	SS	101 034	SY	1 285 352	1 315 266
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 439 085	2 542 053
IMPÔTS, TAXES	— Taxe professionnelle *			YW	188 100	169 065
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxes foncières sur les propres véhicules)	ZS		YZ	225 704	229 266
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2032			YX	413 804	398 421
TVA	— Montant de la T V A collectée			VY	2 363 131	2 604 874
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne donnant pas lieu à immobilisations			YZ	367 384	604 069
DIVERS	— Montant brut des salaires (DADS I ou modèle 2400 de 2010)			GB	3 690 803	
	— Montant de la taxe versée en remploi d'impôt sur la première option pour le régime simplifié d'imposition *			GG		
	Société : chiffre d'affaires et effectif moyen du dernier exercice clos	JA	871 871	Plus-values à 19% JK / Plus-values à 15% JM		Plus-values à 0% JL / Imputations JC

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

| | | | | | |

N° 2058-ER 2011
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 223 A du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

[redacted]

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société intégrée pour la détermination de la quotité de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe SA IN EXTENSO RHONE ALPES

Cocher la case si la déclaration rectifie la société mère (Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats DSV 69E LYON VILLEURBANNE 165 rue GARIBALDI 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 43471587100011

Exercice ouvert le : 01/07/2010 clos le : 30/06/2011 Néant ☐

A - RÉSULTAT

		Résultats et réintégrations		Déficits et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	871 871	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges (article 39-4 du CGI) de participation non prise en compte pour la détermination			CI	
Déficits subis par des sociétés pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat			CE	
Déficits subis par des sociétés [illegible]			CG	
Abandons de créance et subventions directes ou indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble	CF		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnelles (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations inter-groupe	CK			
Réduction des immobilisations réalisée dans les [illegible]	CL			
Reports, pour le moins-values nettes soumises au taux d'droit commun afférentes à certaines [illegible]	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en			CO	
[illegible]	DU		DV	
Suramortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession	CP			
Déficits [illegible]	CR		CS	
Reports, pour le moins-values nettes soumises au taux d'droit commun afférentes à certaines [illegible]	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	871 871	CY	
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	871 871	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME

	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		BU		CT	AT		CZ		CS
Additions complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		CU		CS	AU		CB		C7
Résultat, plus ou moins-values nettes [illegible]	BX		CB		CO	AJ		DI		DO
[illegible]	BW		BQ		BV	A4		DE		BB
Dotations exceptionnelles aux [illegible]	BK		BI		BS	AS		BS		B4
Réductions relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		BS		BE	AE		B7		BB
Autres régularisations (à détailler)	BZ		BR		BA	A7		EB		BC
SOUS TOTAL	BS		ED		EE	AB		EF		EG
TOTAL plus-values (BS – AS) ou moins-values (AS–BS) taux de 19 %	BR					A9				
TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %			B7					B6		
TOTAL plus-values (J) (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %					BS					B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis IA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Cegid Group

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

N° 2058-FC 2011
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 223 A du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

[redacted]

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA IN EXTENSO RHONE ALPES

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats DSV 69E LYON VILLEURBANNE 165, rue GARIBALDI 69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le 01/07/2010 clos le 30/06/2011 Néant ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			86 000
Plus-values à long terme résultant de cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 (2 + 3) + 4	5			86 000

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice 2058 A ligne XJ) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	871 871
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 – (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	871 871

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFiP N° 2059-A 2011

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHONE ALPES

Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Tarif fiscal applicable	Amortissements admis	Valeur fiscale nette
	①	②	③	④
Voir état annexe				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées*

	Prix de cession	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑤	⑥	⑦	19 % ⑧	16 % ou 15 % ⑨	0 % ⑩	⑪
Prorata, s'il y a lieu, de la provision spéciale de réévaluation afférents aux éléments cédés							
Amortissements antérieurement différés ou rapportés aux éléments cédés							
Amortissements différentiels aux éléments cédés réalisés des sociétés dégrevées d'office par suite d'options fiscales							
Amortissements non admissibles en comptabilité et rapportés à la déduction fiscale du résultat, déclarés par les lois des 1982, 1984 et 1985 effectivement réintégrés							
Réintégrations							
17 Résultats nets de cessions de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						86 000	
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
20 Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
[redacted]		(27 838)				86 000	
[redacted]							
[redacted]							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Cegid Group

(page 1 sur 4) (lignes 1 à 14)

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A

Désignation

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Nature	Immobilisations — Détermination de la PV ou MV				Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées — Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	16 ou 15 %	0 %	
Metro - PC/CCI-HSC	Date acquis. 17/08/2005	Valeur origine 720	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 750					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
CCBX- Port TF/R12 -	Date acquis. 21/12/2005	Valeur origine 1 174	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 1 174					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
Ccmx-Elcen 17 Mont	Date acquis. 01/12/2005	Valeur origine 839	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 839					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
Sconucom Port FRA	Date acquis. 09/10/2006	Valeur origine 1 206	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 1 206					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
Mono à Droite envoi	Date acquis. 30/06/2005	Valeur origine 13 672	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp.	13 672)				
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
AXIANS PRISES RJ 45	Date acquis. 15/08/2005	Valeur origine 1 780	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 1 780					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
GODAI CLOISONS ANOV	Date acquis. 30/10/2006	Valeur origine 1 165	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 784	(400)				
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV (400)					
VENTILO-CONVECTEUR	Date acquis. 30/09/2005	Valeur origine 900	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 900					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
VENTILO-CONVECTEUR	Date acquis 30/09/2005	Valeur origine 900	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 900					
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
VENTILO-CONVECTEUR	Date acquis. 30/09/2005	Valeur origine 900	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 900					
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
VENTILO-CONVECTEUR	Date acquis 20/09/2005	Valeur origine 900	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 900					
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
VENTILO-CONVECTEUR	Date acquis 30/09/2005	Valeur origine 900	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 900					
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
VENTILO-CONVECTEUR	Date acquis. 30/09/2005	Valeur origine 900	Val net. réeva.	Am. Fisc.imp. 900					
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
FRES ET POSE CLOISO	Date acquis. 01/07/2004	Valeur origine 3 835	Val net. réeva	Am. Fisc.imp. 3 835					
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (page 2 sur 4) (lignes 15 à 28) N° 2069-A

Désignation

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Nature	Immobilisations — Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées — Court terme	Long terme — 18 %	Long terme — 15 ou 10 %	Long terme — 0 %	Plus-values taxables à 16 %
	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva.	Am. Fran.imp					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
TRAVAUX CABLAGE INF	01/07/2004	6 107		6 107					
		6 107							
PORTIER TELEPH BADT	01/07/2004	9 892		9 892					
		9 892							
REY SA VENTILO CONV	01/07/2004	969		969					
		969							
OTORD VENTILOR JO G	23/05/2005	670		670					
		670							
RANCHOUX AMENAGT AG	09/11/2004	5 745		2 976	(2 769)				
		5 745							
ROBAI AGENCT LOCAUX	13/11/2004	8 379		4 846	(4 533)				
		4 633		(4 533)					
STEE CASSETTE ENCAS	29/12/2004	3 800		3 243	(556)				
		556		(556)					
AXIANS AUTOLOM ALCA	08/01/2005	34 489		9 949	(2 548)				
		2 548		(2 548)					
ROBAI PORTEE ESRV E	13/01/2004	2 873		1 512	(1 361)				
		1 361		(1 361)					
ROBAI CLOISON A POR	13/09/2004	986		286	(701)				
		301		(301)					
PANGEE ELECT SALL R	16/09/2004	760		533	(237)				
		237		(237)					
STEE VENTILO CONVEC	21/12/2004	1 052		637	(414)				
		414		(414)					
BOUCHUT AMENAGT BUR	01/07/2004	111		111					
RANCHOUX ARMOIRS F/	10/08/2005	1 919		1 034	(884)				
		884		(884)					

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (page 3 sur 4) (lignes 29 à 42) N° 2069-A

Désignation

SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Nature	Immobilisations — Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées — Court terme	Long terme — 18 %	Long terme — 15 ou 10 %	Long terme — 0 %	Plus-values taxables à 16 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réeva.	Am. Fran.imp					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
SPIE COMM TEL POSTE	01/07/2004	129		129					
		129							
ARMOIRE RANCHOUX	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp					
	01/07/2004	1 351		950	(400)				
	Autr. amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
		400		(400)					
RANCHOUX ARMOIRE F/	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp					
	26/09/2005	1 070		1 142	(662)				
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
		662		(662)					
RAR ARMOIRES RETOUR	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp					
	20/12/2004	1 440		300	(440)				
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
		440		(440)					
RF NOVALINA IMF/FAX	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp.					
	27/10/2004	900		900					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP FAC SIMILE PHOTO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réeva.	Am. Fran.imp.					
	29/11/2004	7 300		7 300					
	Autr. amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP METRO BORAN 16'	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp					
	30/03/2005	295		295					
	Autr. amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP METRO PC NEC D36	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp					
	17/08/2005	750		750					
	Autr. amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP METRO PC NEC D36	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp					
	23/06/2005	735		735					
	Autr. amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP COMX PORTABLE IP	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp.					
	20/12/2005	1 183		1 183					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP COMX PORTABLE IP	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp.					
	20/12/2005	1 183		1 183					
	Autr. amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP COMX PORTABLE IP	Date acquis	Valeur origine	Val net. réeva	Am. Fran.imp					
	20/12/2005	1 183		1 183					
	Autr. amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP COMX ORDI FIXE T	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réeva.	Am. Fran.imp					
	20/12/2005	757		757					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
RP COMX ECRAN 17" S	Date acquis.	Valeur origine	Val net. réeva.	Am. Fran.imp.					
	20/12/2005	245		245					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					

Cegid Group

ETAT ANNEXE à 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (page 4 sur 4) (lignes 43 à 84) N° 2059-A

Désignation
SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

Nature	Immobilisations – Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées – Court terme	Long terme – 19 %	Long terme – 15 ou 10 %	Long terme – 0 %	Plus-values taxables à 10 %
BANCHOIX ARMOIRES 2	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/07/2004	9 720		7 396	(1 324)				
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
		1 324		(1 324)					
BLANCHET RIDEAU MET	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/12/2006	2 502		1 273	(1 229)				
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
		1 229		(1 229)					
ECONOCOM ORDI 2A TE	Date acquis	Valeur origine	Val net rééva	Am Fran.imp.					
	17/11/2005	1 309		1 309					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
ECONOCOM ORDI JURO	Date acquis	Valeur origine	Val net rééva.	Am Fran.imp.					
	17/11/2005	1 707		1 309					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
ECONOCOM ORDI XAVI	Date acquis	Valeur origine	Val net rééva.	Am Fran.imp.					
	17/11/2005	1 509		1 509					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
ECONOCOM TECRA M3 P	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/03/2005	1 498		1 498					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
DELL INSPIRON 5100L	Date acquis	Valeur origine	Val net rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/07/2004	834		834					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
ORDINATEUR DELL PLS	Date acquis	Valeur origine	Val net rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/11/2006	683		683					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
CAC PS ORDI DELL LA	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/01/2007	808		808					
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
REFECTION TOILETTE+	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/11/2005	1 793		408	(1 385)				
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
		1 385		(1 385)					
Fonds de commerce	Date acquis	Valeur origine	Val net rééva	Am. Fran.imp.					
	01/08/2011	2 000							
	Autr. amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
		2 000	2 000						
Déménagement ST ETI	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/10/2010				6 000				
	Autr amort.	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
			6 000	6 000					
	Date acquis	Valeur origine	Val net rééva.	Am Fran.imp.					
	Autr amort	Valeur résidu	Prix de vente	Mlt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp					
	Autr amort	Valeur résidu.	Prix de vente	Mlt glob PMV					

Cegid Group

(16) **DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE** DGFiP N° 2059-E 2011

Désignation de l'entreprise SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES — Néant *
Exercice ouvert le 01/07/2010 et clos le 30/06/2011 Durée en nombre de mois 12

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	133
Productions vendues – Biens	OB	131 913
Productions vendues – Services	OC	13 023 734
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	14 302
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 217
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	114 479
Redevances pour concessions brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cessions d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, et rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OM	13 389 899
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	(13)
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 800 209
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	15 614
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 192 431
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, et rattachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, ...)	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	3 008 232
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OQ	10 381 247

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour restreindre des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2011

(Liste des personnes de groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 30/06/2011

IRET 0 3 0 7 1 3 8 7 1 0 0 0 1 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

ADRESSE (voie) 81 boulevard STALINGRAD

CODE POSTAL 69100 VILLE VILLEURBANNE N° L

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P2 — Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100 00

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 — Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES *

Forme juridique SAS Dénomination FINANCIERE DES LUMIERES RHONE ALPES

N° SIREN (si société établie en France) 392066766 % de détention 99 99 Nb de parts ou actions TRV 85.7

Adresse N° 81 Voie boulevard stalingrad

Code Postal 69100 Commune VILLEURBANNE Pays FRANCE

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2011

(Liste des personnes de groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dossier

EXERCICE CLOS LE 30/06/2011 N° SIRET 4 3 4 7 1 3 8 7 1 0 0 0 1 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA IN EXTENSO RHÔNE ALPES

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL / / VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 2

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Forme juridique SAS Dénomination RE UEST MADRO CBAC

N° SIREN (si société établie en France) 488065806 % de détention 100 00

Adresse N° 69751 chemin de Verrières

Code Postal Commune Pays FRANCE

Forme juridique AIE L E

N° SIREN (si société établie en France) 419740675 % de détention 100 00

Adresse N° Voie

Code Postal Commune LYON Pays IMMAT EN COUR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
1 Allée de l'Electronique

42000 Saint Etienne

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/09/2010 au 30/06/2011

Activité principale de l'entreprise : Expertise comptable

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Les autres états

Fait à ST ETIENNE
Le 12/10/2011

DESITTER Sébastien
Expert comptable

CABINET DESITTER EXP. CPTABLE
17 Rue de la Presse

42000 ST ETIENNE
04 77 91 59 40

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE

1 Allée de l'Electronique

42000 Saint Etienne

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail compte de résultat*
- *Annexe à la liasse fiscale*
- *Liasse 2065*
- *Liasse 2067*
- *Liasses 2050 à 2059-F*
- *Etat des Immobilisations*

CABINET DESITTER EXP. CPTABLE
17 Rue de la Presse

42000 ST ETIENNE
04 77 91 59 40

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2011 10 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 31/08/2010 12 Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	21 633.62	20 170.69	1 462.93	888.41	574.52	64.67
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	97 824.71	56 308.26	41 516.45	44 836.87	3 320.42-	7.41-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	82.14		82.14	80.00	2.14	2.68
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 687 00		9 687.00	12 987.00	3 300.00-	25.41-
	TOTAL II	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	498 581.97	70 711.75	427 870.22	392 587.08	35 283.14	8.99
	Autres créances	21 856.06		21 856.06	31 383.00	9 526.94-	30.36-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	125 269.64		125 269.64	82 140.72	43 128 92	52.51
	Charges constatées d'avance (3)	18 931 69		18 931.69	16 232.06	2 699.63	16.63
	TOTAL III	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 9 687.00
(3) Dont à plus d'un an

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000)	75 000.00	75 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	7 500.00	7 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	7 822.79	7 822.79		
	Report à nouveau	62 109.16	3 980.03	58 1 9.13	NS
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
PROVISIONS	Provisions pour risques	2 500.00		2 500.00	
	Provisions pour charges	7 466.00		7 466.00	
	TOTAL III	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	31 298.81	24 753.71	6 545.10	26.44
	Concours bancaires courants		382.22	382.22-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses	26 359.29	22 579.41	3 779.88	16.74
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 343.85	165 669.59	42 325.74-	25.55-
	Dettes fiscales et sociales	179 210.53	150 824.20	28 386.33	18.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 871.77	9 175.06	4 303.29-	46.90-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	55 844.00	55 319.00	525.00	0.95
	TOTAL IV	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 401 175.93 411 511.63

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2011 10			Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total	31/08/2010 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	907 583.62	1 363.14	908 946.76	969 367.36	101 140.63	12.52
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	907 583.62	1 363.14	908 946.76	969 367.36	101 140.63	12.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 774.50	2 000.00	107.83	6.47
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			63 639.39	4 325.40	60 034.89	NS
Autres produits			6.70	3.97	3.39	102.52
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			974 367.35	975 696.73	161 286.74	16.84
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *	416 028.86		478 793.47	17 034.30	4.27	
Impôts, taxes et versements assimilés	6 010.35		6 711.07	417.79	7.47	
Salaires et traitements	285 023.42		306 248.24	29 816.55	11.68	
Charges sociales	74 548.34		76 042.96	11 179.21	17.64	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations . dotations aux amortissements	18 604.13		23 516.50	992.95-	5.07-	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	37 143.50		26 046.29	15 438.26	71.13	
Dotations aux provisions	9 966.00			9 966.00		
Autres charges	55 118.04		319.41	54 851.87	NS	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	902 442.64		917 677.04	137 711.01	17.65	
RESULTAT D'EXPLOITATION (III)	71 924.71		56 690.29	23 575.73	71.76	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1.73	632.87	522.66-	99.10-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1.73	632.87	522.66-	99.10-
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 271.67	1 448.86	64.29	5.32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	1 271.67	1 448.86	64.29	5.32
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 269.94-	815.99	586.95-	71.96
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	70 654.77	57 506.28	13 148.49	22.86
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	298.89	1 512.32	961.38-	76.28-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	298.89	1 512.32	961.38-	76.28-
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	823.00	585.99	334.68	68.54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 654.73		6 654.73	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	7 477.73	585.99	6 989.41	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 178.84-	926.33	8 105.17	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	129.00		129.00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	299 267.37	1 975 696.73	676 429.36	34.24
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	236 612.60	1 918 190.45	681 577.85	35.53
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	62 654.77	57 506.28	5 148.49	8.95

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Evaluation des immobilisations corporelles x
Evaluation des amortissements x
Evaluations des produits et en cours x
Evaluation des créances et des dettes x
Dépréciation des créances x
Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x
Détail des produits constatés d'avance x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Droit individuel à la formation x

NA = Non Applicable NS = Non significative

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

ANNEXE

Exercice du 01/09/2010 au 30/06/2011

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Exercice d'une durée de 10 mois contre 12 pour l'exercice précédent

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art R 123-196 1° et 2°, PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les méthodes comptables du groupe In Extenso ont été appliquées, induisant 2 changements de méthodes comptables :
- comptabilisation des provisions pour départ en retraite, pour un montant de 7466 €. Compte tenu du faible montant, l'écriture n'a pas été impactée sur les fonds propres mais directement en charge. Celle-ci n'a par contre pas été déduite sur le plan fiscal.
- comptabilisation des travaux en cours selon la méthode dite de l'achèvement, alors que la méthode appliquée était à l'avancement. Le passage d'une méthode préférentielle à une méthode non préférentielle est justifiée par l'obligation de se conformer aux normes groupes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2010 au 30/06/2011

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	24 415		3 418
Installations générales agencements aménagements divers	10 447		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	99 861		19 095
TOTAL	110 309		19 095
Autres titres immobilisés	80		
Prêts, autres immobilisations financières	9 687		
TOTAL	9 767		
TOTAL GENERAL	144 490		22 513

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		6 199	21 634	21 634
Installations générales agencements aménagements divers		10 447		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		21 132	97 825	97 825
TOTAL		31 579	97 825	97 825
Autres titres immobilisés			80	80
Prêts, autres immobilisations financières			9 687	9 687
TOTAL			9 767	9 767
TOTAL GENERAL		37 778	129 225	129 225

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 526	2 843	6 199	20 171
Installations générales agencements aménagements divers	2 373	1 446	3 819	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 098	14 315	21 105	56 308
TOTAL	65 472	15 761	24 924	56 308
TOTAL GENERAL	88 998	18 604	31 123	76 479

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 843				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 446				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 149	166			
TOTAL	15 594	166			
TOTAL GENERAL	18 138	166			

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

ANNEXE

Exercice du 01/09/2010 au 30/06/2011

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		2 500			2 500
Pensions et obligations similaires		7 466			7 466
TOTAL		9 966			9 966

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	96 083	37 144	62 514		70 712
TOTAL	96 083	37 144	62 514		70 712
TOTAL GENERAL	96 083	47 110	62 514		80 678
Dont dotations et reprises d'exploitation		47 110	62 514		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 687	9 687	
Clients douteux ou litigieux	157 494	157 494	
Autres créances clients	341 088	341 088	
Personnel et comptes rattachés	1 150	1 150	
Impôts sur les bénéfices	1 885	1 885	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 165	18 165	
Débiteurs divers	656	656	
Charges constatées d'avance	18 932	18 932	
TOTAL	549 057	549 057	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes cts crédit à 1 an maximum à l'origine	40	40		
Emprunts et dettes cts crédit à plus de 1 an à l'origine	31 258	11 506	19 752	
Fournisseurs et comptes rattachés	123 344	123 344		
Personnel et comptes rattachés	40 364	40 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 990	37 990		
Taxe sur la valeur ajoutée	97 507	97 507		
Autres impôts taxes et assimilés	3 350	3 350		
Groupe et associés	26 359	26 359		
Autres dettes	4 872	4 872		
Produits constatés d'avance	55 844	55 844		
TOTAL	420 928	401 176	19 752	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 443			

Dossier N° 030001 en Euros

CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2010 au 30/06/2011

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197, PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	30.0000	2 500			2 500

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	6 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°, PCG Art 531-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de revient. En cas de cout de revient supérieur au prix de vente, la valeur a été réduite par prudence

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	66 168
Total	66 168

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

ANNEXE

Exercice du 01/09/2010 au 30/06/2011

Charges à payer

(Code du Commerce Art R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 744
Dettes fiscales et sociales	60 667
Total	64 452

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 932
Total	18 932
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	55 844
Total	55 844

ANNEXE

Exercice du 01/09/2010 au 30/06/2011

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30/06/2011 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés n'est pas significatifs, compte tenu du volume important de formation suivi par les collaborateurs.

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		1 462.93	888.41	574.52	64.67
20500000	LOGICIEL	21 633.62	24 414.85	2 781.23-	11.39-
28050000	AMORT DES BREVETS CONCESS	20 170.69-	23 526.44-	3 355.75	14.26
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		41 516.45	44 836.87	3 320.42-	7.41-
21810000	INSTALLATIONS AGENCEMENT		10 447.27	10 447.27-	100.00-
21830000	MATERIEL BUREAU INFORMAT	61 958.36	63 811.01	1 852.65-	2.90-
21840000	MOBILIER	35 866.35	36 050.30	183.95	0.51
28181000	AMORT.INSTAL AGENCEMENTS		2 373.40-	2 373.40	100.00
28183000	AMORT.MAT.BUREAU INFORMA	37 569.13-	48 673.00-	11 103.87	22.81
28184000	AMORTISSEMENTS MOBILIER	18 739.13-	14 425.31-	4 313.82-	29.90-
AUTRES TITRES IMMOBILISES		82.14	80.00	2.14	2.68
27100000	AUTRES TITRES IMMOBILISES	82.14	80.00	2.14	2.68
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		9 687.00	12 987.00	3 300.00-	25.41-
27500000	DEPOTS ET CAUTION. VERSE		3 300.00	3 300.00-	100.00-
27510000	DEPOT DE GARANTIE	9 687.00	9 687.00		
TOTAL II		52 748.52	58 792.28	6 043.76-	10.28-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		427 870.22	392 587.08	35 283.14	8.99
41100000	COLLECTIF CLIENTS	170 695.99	162 650.94	8 045.05	4.95
41110000	CLIENTS	104 224.46	110 343.77	6 119.31-	5.55-
41600000	CLIENTS LJ / DISPARUS	24 932.01	83 021.64	58 089.63-	69.97-
41605000	CLIENTS EN RETARD	132 561.80	56 627.08	75 934.72	134.10
41610000	CLIENTS DOUTEUX	0.21	0.21		
41810000	CLIENTS FACT A ETABLIR	66 167.50	76 026.13	9 858.63-	12.97-
49100000	PROV.CLIENTS DOUTEUX	70 711.75-	96 082.69-	25 370.94	26.41
AUTRES CREANCES		21 856.06	31 383.00	9 526.94-	30.36-
40100000	COLLECTIF FOURNISSEURS	656.34	4 902.81	4 246.47-	86.61-
42520000	ACOMPTE ET AVANCE SUR SALAIRE	1 150.00		1 150.00	
44400000	ETAT IMPOTS SUR BENEFICE	1 885.00	3 070.00	1 185.00-	38.60-
44562000	TVA S/IMMOBILISATIONS		0.05	0.05-	100.00-
44566000	TVA DEDUCTIBLE	18 164.72	23 129.86	4 965.14-	21.47-
44586000	TVA/FACTURES NON PARVENU		280.28	280.28-	100.00-
DISPONIBILITES		125 269.64	82 140.72	43 128.92	52.51
51210000	BANQUE POPUL.DE LA LOIRE	28.00		28.00	
51220000	CREDIT AGRICOLE LOIRE	123 487.10	81 558.74	41 928.36	51.41
51221000	CA CARTE BLEUE A DEBITER	981.35		981.35	
51230000	SOCIETE GENERALE	56.63	148.65	92.02-	61.90-
51240000	BNP	149.75	368.05	218.30-	59.31-
51250000	CAISSE D EPARGNE 84801	114.35		114.35	
51260000	LCL CREDIT LYONNAIS	332.07		332.07	
51270000	CIC LYONNAISE DE BANQUE	55.11		55.11	
53000000	CAISSE	65.28	65.28		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		18 931.69	16 232.06	2 699.63	16.63
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AV.	18 931.69	16 232.06	2 699.63	16.63
TOTAL III		573 927.61	523 142.86	50 784.75	9.70

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
TOTAL GENERAL	646 626.13	581 135.14	65 490.99	11.28

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL		75 000.00	75 000.00		
10130000	CAPITAL APPELE VERSE	75 000.00	75 000.00		
RESERVE LEGALE		7 500.00	7 500.00		
10611000	RESERVE LEGALE	7 500.00	7 500.00		
AUTRES RESERVES		7 822.79	7 822.79		
10680000	RESERVES FACULTATIVES	7 822.79	7 822.79		
REPORT A NOUVEAU		62 109.16	3 980.03	58 129.13	NS
11000000	REPORT A NOUVEAU	62 109.16	3 980.03	58 129.13	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		63 349.93	58 129.13	5 220.80	8.98
TOTAL I		216 781.88	153 431.95	63 349.93	41.29
PROVISIONS POUR RISQUES		2 500.00		2 500.00	
15110000	PROVISION POUR RISQUE	2 500.00		2 500.00	
PROVISIONS POUR CHARGES		7 466.00		7 466.00	
15300000	PROVISION IFC	7 466.00		7 466.00	
TOTAL II		9 966.00		9 966.00	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		31 298.81	24 753.71	6 545.10	26.44
16404000	PRET CA SERVEUR COPIEUR		1 172.41	1 172.41-	100.00-
16405000	PRET CA MOBILIER	18 268.30	23 528.85	5 260.55-	22.36-
16406000	EMPRUNT CA 486643	12 990.13		12 990.13	
16884000	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	40.38	52.45	12.07-	23.01-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS			382.22	382.22-	100.00-
51221000	CA CARTE BLEUE A DEBITER		382.22	382.22-	100.00-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		26 359.29	22 579.41	3 779.88	16.74
45510000	COMPTE COURANT S DESITTER	4 153.32	854.84	3 298.48	385.86
45520000	C/C HSD FINANCES	22 205.97	21 724.57	481.40	2.22
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		123 343.85	165 669.59	42 325.74-	25.55-
40100000	COLLECTIF FOURNISSEURS	119 599.65	160 498.31	40 898.66-	25.48-
40810000	FOURNISSEURS, FNP	3 744.20	5 171.28	1 427.08-	27.60-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		179 210.53	150 824.20	28 386.33	18.82
42500000	FRAIS DEPLACEMENTS		893.80	893.80-	100.00-
42820000	DETTES PROVIS.CONGES A P	30 214.00	13 190.29	17 023.71	129.06
42860000	PRIMES A VERSER	10 150.00	8 800.00	1 350.00	15.34
43100000	URSSAF	8 579.04	5 930.00	2 649.04	44.67
43662000	GAN SALARIES	835.11	462.47	372.64	80.58
43710000	APICIL AGIRA	1 090.20	524.20	566.00	107.97
43720000	SOCIETE SUISSE	1 189.05	771.31	417.74	54.16
43740000	AGRR	8 686.23	5 477.90	3 208.33	58.57
43750000	ASSEDIC		3 439.40	3 439.40-	100.00-
43780000	MUTUELLES PRESENCE	657.24	406.28	250.96	61.77
43860000	CHARGES SLES CP+PRIMES	16 953.00	8 654.10	8 298.90	95.90
44550000	TVA A DECAISSER	19 287.00	17 873.00	1 414.00	7.91
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER		0.88	0.88-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	%
44571100	TVA COLLECTEE 20,6%		0.05	0.05-	100.00-
44571200	TVA COLLECTEE 19.60 %	67 376.16	66 906.49	469.67	0.70
44580000	TVA A REGULARISER		46.78	46.78-	100.00-
44587000	TVA/FACTURES A ETABLIR	10 843.50	12 459.13	1 615.63-	12.97-
44860000	ETAT, CHARGES A PAYER	3 350.00	4 988.12	1 638.12-	32.84-
AUTRES DETTES		4 871.77	9 175.06	4 303.29-	46.90-
41100000	COLLECTIF CLIENTS	2 079.96	549.35	1 530.61	278.62
41110000	CLIENTS	2 791.81	3 901 51	1 109.70-	28.44-
46700000	CREDITEURS/DEBITEURS DIV		4 724.20	4 724.20-	100.00-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		55 844.00	55 319.00	525.00	0.95
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	55 844.00	55 319.00	525.00	0.95
TOTAL IV		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL GENERAL		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		908 946.76	969 367.36	101 140.63-	12.52
70630000	HONORAIRES 19 60 %	732 913.53	829 565.49	41 608.96	6.02
70632000	HONORAIRES EXPORT	1 363.14	1 329.90	254.89	23.00
70635000	HONORAIRES SOCIAL 19.6%	128 352.82	99 963.90	45 049.57	54.08
70636000	HONORAIRES JURIDIQUES	23 585.02	19 306.90	7 495.94	46.59
70637000	REFACTURATION I Q COMPTA	2 286.00	1 200.00	1 286.00	128.60
70640000	HONORAIRES FORMATION	3 180.00	1 811.11	1 670.74	110.70
70645000	HONORAIRES AGA/CGA	700.00	1 370.00	441.67-	38.69-
70650000	SS TRAITANCE COMMISSARIAT	15 118.00	14 495.98	3 038.02	25.15
70810000	AUTRES PRESTATIONS	21.70		21.70	
70880000	REFACT FRAIS DEPLACTS	1 426.55	324.08	1 156.48	428.22
CHIFFRE D'AFFAIRES N		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		1 774.50	2 000.00	107.89	6.47
74010000	ANPE SUBVENTION CIE	1 774.50		1 774.50	
74200000	SUBV AIDE APPRENTISSAGE		2 000.00	1 666.67-	100.00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF DE CHARGES		63 639.39	4 325.40	60 034.89	NS
78174000	REP.PROV.DEP.CREANCES	62 514.44	2 569.70	60 373.02	NS
79121000	Refacturation manifestation		423.41	352.84-	100.00-
79130000	RBT PREVOYANCE SALARIE	1 124.95	1 332.29	14.71	1.32
AUTRES PRODUITS		6.70	3.97	3.39	102.52
75800000	PROD DIV GESTION COURANTE	6.70	3.97	3.39	102.52
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		416 028.86	478 793.47	17 034.30	4.27
606	ACHATS ET FOURNITURES	7 384.43	8 890.91	24.66-	0.33-
60610000	ELECTRICITE	1 653.65	887.61	913.98	123.56
60610500	EAU	207.46	38.82	175.11	541.30
60631000	FOURNIT ENTRET PETIT EQU	1 489.42	3 040.68	1 044.48-	41.22-
60640000	FOURNITURES DE BUREAU	4 033.90	4 923.80	69.27-	1.69-
611	SOUS TRAITANCE	232 303.97	271 890.00	5 728.97	2.53
61111000	PRESTATIONS HSD FINANCES.	219 545.00	271 890.00	7 030.00-	3.10-
61112000	SOUTRAITANCE SAISIE	12 758.97		12 758.97	
613	LOYERS ET LOCATIONS	34 732.44	46 079.88	3 667.46-	9.55-
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES		6 027.52	5 022.93-	100.00-
61320100	LOYER BUREAUX	32 350.00	38 849.45	24.54-	0.08-
61321000	LOYER LOCAL ARCHIVES	597.94	611.91	88.02	17.26
61323000	LOCATIONS SALLES CONFERENCES	1 784.50	591.00	1 292.00	262.34
614	CHARGES LOCATIVES	1 561.90	1 937.40	52.60-	3.26-
61400000	CHARGES LOCATIVES	1 561.90	1 937.40	52.60-	3.26-
615	ENTRETIEN	20 565.79	25 373.12	578.48-	2.74-
61520000	ENTRETIEN LOCAUX	4 772.31	5 795.64	57.39-	1.19-
61560000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	12 867.31	17 117.46	1 397.24-	9.80-
61560500	MAINTENANCE I QUADRA COMPTA	1 020.00	420.00	670.00	191.43
61561000	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	1 906.17	2 040.02	206.15	12.13
616	ASSURANCES	4 293.16	5 289.32	114.61-	2.60-
61600000	ASSURANCES MULTIRISQUES	932.04	1 374.89	213.70-	18.65-
61610000	ASSURANCE RESP CIVILE	3 061.12	3 569.43	86.59	2.91
61650000	TELESURVEILLANCE	300.00	345.00	12.50	4.35
618	DOCUMENTATION ET DIVERS	12 444.94	10 097.29	4 030.53	47.90
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	12 444.94	8 188.30	5 621.36	82.38

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
61850000	SEMINAIRES INTERNES		1 908.99	1 590.83-	100.00-
621	PERSONNEL INTERIMAIRE	9 791.21	7 733.93	3 346.27	51.92
62110000	PERSONNELS INTERIMAIRES	9 791.21	7 733.93	3 346.27	51.92
622	HONORAIRES ET COURTAGES	6 144.62	16 340.76	7 472.68-	54.88-
62262000	HONORAIRES COM AUX COMPT	1 490.00	1 430.00	298.33	25.03
62270000	FRAIS ACTES CONTENTIEUX	308.16	180.34	157.88	105.05
62280000	HONORAIRES QUALITE	2 096.46	3 225.42	591.39-	22.00-
62281000	HONORAIRES GESTION INTERNE	2 250.00	11 505.00	7 337.50-	76.53-
623	PUBLICITES ET RELATIONS PUBL.	13 030.83	11 376.76	3 550.20	37.45
62310000	ANNONCES, INSERTIONS	6 415.82	8 806.66	923.06-	12.58-
62320000	COMMISSION MISE EN RELATION	459.50		459.50	
62330000	MANIFESTATIONS	1 192.50	1 310.00	100.83	9.24
62340000	CADEAUX CLIENTELE	159.00	1 039.81	707.51-	81.65-
62341000	CADEAU SALARIE		220.29	183.57-	100.00-
62360000	IMPRIMES	4 804.01		4 804.01	
625	FRAIS DE DEPLACEMENT- MISSION	27 275.33	28 250.54	3 733.21	15.86
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENT	13 539.88	13 368.82	2 399.20	21.54
62512300	FRAIS VEHICULE	8 941.00	9 948.00	651.00	7.85
62570000	MISSIONS RECEPTIONS	4 794.45	4 933.72	683.02	16.61
626	TELECOMMUNICATIONS ET POSTE	10 603.28	11 375.92	1 123.35	11.85
62601000	AFFRANCHISSEMENTS	4 458.38	4 647.80	585.21	15.11
62602000	TELECOMMUNICATIONS	6 105.90	6 728.12	499.13	8.90
62616000	CION BANQUE POPULAIRE	39.00		39.00	
627	FRAIS BANCAIRES	2 724.75	1 554.64	1 429.22	110.32
62710000	FRAIS BANCAIRES CA	1 050.16	949.32	259.06	32.75
62712000	FRAIS BANCAIRES SG	495.00	495.00	82.50	20.00
62713000	CION BANCAIRE BNP	182.50	110.32	90.57	98.51
62714000	CION CIC LB	379.20		379.20	
62715000	CION CAISSE D EPARGNE	350.49		350.49	
62717000	CION BANQUE POPULAIRE	133.00		133.00	
62762716	CION CREDIT LYONNAIS	134.40		134.40	
628	AUTRES FRAIS	33 172.21	32 603.00	6 003.04	22.10
62800000	DONS ASSOCIATIONS CHARIT	750.00	900.00		
62810000	COTISATIONS	9 174.00	11 776.48	639.73-	6.52-
62810500	COTISATIONS ORDRE	2 872.00	1 916.10	1 275.25	79.87
62811000	COTISATIONS CEDAGE	45.00	45.00	7.50	20.00
62880000	FORMATIONS DU PERSONNEL	17 278.30	15 195.74	4 615.18	36.45
62881000	FORMATION APPRENTIS+CONT PRO	2 062.40	2 010.51	386.98	23.10
62890000	FRAIS MESSAGERIE	123.51	145.17	2.54	2.10
62891000	SERVICE RAMASSAGE COURRIER	867.00	614.00	355.33	69.45
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		6 010.35	6 711.07	417.79	7.47
63330000	PARTICIP FORM PROF CONTI	1 755.12	2 327.30	184.30-	9.50-
63350000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 811.23	1 997.77	146.42	8.80
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	1 000.00	956.00	203.33	25.52
63710000	CONTR SOCIALE SOLIDARITE	1 444.00	1 430.00	252.33	21.17
SALAIRES ET TRAITEMENTS		285 023.42	306 248.24	29 816.55	11.68
641	REMUNERATIONS PERSONNEL	285 023.42	306 248.24	29 816.55	11.68
64111000	SALAIRES & APPOINTEMENTS	266 420.77	295 756.31	19 957.18	8.10
64111300	PRIME A VERSER	1 350.00	8 800.00	5 983.33-	81.59-
64120000	CONGES PAYES	17 023.71	445.71-	17 395.13	NS
64142000	INDEMNITE RUPTURE CONVENTION		1 500.00	1 250.00-	100.00-
64143000	RBT ABONNEMENT TRANSPORT	228.94	637.64	302.43-	56 91-

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
CHARGES SOCIALES		74 548.34	76 042.96	11 179.21	17.64
645	CHARGES SOCIALES PERSONNEL	62 877.44	67 431.93	6 684.17	11.89
64510000	COTIS.SECURITE SOCIALE	27 679.97	23 436.65	8 149.43	41.73
64530000	COTIS.RETR.COMPLEMENTAIR	16 846.90	19 127.80	907.07	5.69
64531000	COTIS RETRAITE CADRE	1 864.38	2 798.50	467.70-	20.06-
64532000	CUT MUTUELLE	1 14.36	2 190.06	89.31	4.89
64540000	COTISATIONS CHOMAGE	11 639.55	13 019.55	789.92	7.28
64580000	COTISATIONS PREVOYANCE	1 392.67	1 424.51	205.58	17.32
64581000	COTISATIONS STE SUISSE	2 996.61	3 394.39	167.95	5.94
64586000	CH.SOC / PRIMES	1 457.00-	2 040.47	3 157.39-	185.69-
647	MUTUELLE+CE+AGEFPH	9 830.90	3 979.10	6 514.98	196.48
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	75.00	1 045.00	795.83-	91.39-
64760000	CHARGES SLES S CP	9 755.90	2 934.10	7 310.82	299.00
64810000	REMUNERATIONS STAGIAIRES	1 840.00	4 631.93	2 019.91-	52.33-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		18 604.13	23 516.50	992.95-	5.07-
681	DOTATIONS AUX AMORT ET PROV.	18 604.13	23 516.50	992.95-	5.07-
68111000	DOT AMORT.IMMO INCORPORELLES	2 843.48	4 710.65	1 082.06-	27.56-
68112000	DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES	15 760.65	18 805.85	89.11	0.57
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		37 143.50	26 046.29	15 438.26	71.13
681	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV	37 143.50	26 046.29	15 438.26	71.13
68174000	DOT PROV DEP.CREANCES	37 143.50	26 046.29	15 438.26	71.13
DOTATIONS AUX PROVISIONS		9 966.00		9 966.00	
681	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	9 966.00		9 966.00	
68150000	DOT PROV.RISQUE	2 500.00		2 500.00	
68153000	DOT.PROV.IFC	7 466.00		7 466.00	
AUTRES CHARGES		55 118.04	319.41	54 851.87	NS
65400000	PERTES S/CREANCES IRRECO	55 109.64		55 109.64	
65800000	CHARGES DIV S/OP GEST COU	8.40	319.41	257.77-	96.84-
[illegible]	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	RESULTAT D'EXPLOITATION	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		4.73	632.87	522.66-	99.10-
76400000	REVENUS DES VMP		2.57	2.14-	100.00-
76500000	ESCOMPTE OBTENU		118.83	99.03-	100.00-
76800000	INT/COMPTE COURANT	2.21	511.47	424.01-	99.48-
76810000	INT CREDITEURS CB	2.52		2.52	
[illegible]	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		1 271.67	1 448.86	64.29	5.32
661	CHARGES D'INTERET	1 271.67	1 448.86	64.29	5.32
66111000	INTERETS EMPRUNTS	978.01	1 419.08	204.56-	17.30-
66150000	INTERETS DES COMPTES COURANT	293.66		293.66	
66166000	INTERETS DEBITEURS CA		29.78	24.82-	100.00-
[illegible]	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2011 10	Exercice N-1 31/08/2010 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	298.89	1 512.32	961.38-	76.28-
771 PRODUIT EXCEPTIONNEL	298.89	1 512.32	961.38-	76.28-
77103000 REG CLIENTS FOURNISSEURS	298.89	1 512.32	961.38-	76.28-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	823.00	585.99	334.68	68.54
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES	173.00	0.05-	173.04	NS
67102000 ROMPU S/TVA		0.05-	0.04	100.00
67103000 REGUL. S/EX ANTERIEURS	133.00		133.00	
67120000 PENALITE AMENDE DIVERSES	40.00		40.00	
67200000 CHARGES DIV S/OP GEST COU	650.00	586.04	161.63	33.10
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 654.73		6 654.73	
67520000 VNC DES IMMO CORPORELLES	6 654.73		6 654.73	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	129.00		129.00	
69500000 IMPOTS SUR BENEFICES	129.00		129.00	
TOTAL DES PRODUITS				
TOTAL DES CHARGES				
BENEFICE OU PERTE ((Produits-Charges))				

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
30/06/2011 OE CCA LOYER 3T2011	10 171.35		
~~30/06/2011 OE CCA ASSURANCE RCP 2S2011~~	~~1 848.75~~		
30/06/2011 OE CCA PAGES JAUNES 2011	1 933.00		
30/06/2011 OE MAINT QUADRATUS 07 A 10/2011	1 989.00		
30/06/2011 OE ABO VECTEUR+ 07/11 A 02/12	1 688.00		
30/06/2011 OE CCA ASSURANCE 2S2011	505.59		
30/06/2011 OE CCA 8 ABO RF CU FR 07 A 12/11	796.00		
411000 CLIENTS FACTURATIONS A			
30/06/2011 OE FAE CLIENT 30 06 2011	66 167.50		
COMPTES DE PASSIF			
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
30/06/2011 OE PCA CLIENT 30 06 2011		55 844.00	
168000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			
30/06/2011 OE Total I.C. au 30/06/2011	40.38		
401000 FOURNISSEURS FNP			
10/06/2011 HA CABINET ROYET 31/08/2011	1 734.20		
30/06/2011 OE FNP EDF	540.00		
30/06/2011 OE FNP CAC 2010/2011	1 470.00		
427000 DETTES PROVISIONNEES A			
30/06/2011 OE Provisions pour congés payés	30 214.00		
428600 PRIMES AVENIR			
30/06/2011 OE CAP PRIME 30 06 2011	10 150.00		
645000 CHARGES SS DE PRIMES			
30/06/2011 OE Provisions pour congés payés	12 690.00		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
30/06/2011 OE CAP PRIME 30 06 2011		4 263.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			350.00
30/06/2011 OE CAP FORM CONTINUE 1S2011		1 041.00	
30/06/2011 OE CAP TAXE APPRENTISSAGE 1S2011		1 089.00	
30/06/2011 OE CAP CET 1S2011		350.00	
30/06/2011 OE CAP ORGANIC 1S2011		870.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES			173.00
23/12/2010 OR Solde IS 2009/2010	133.00		
31/12/2010 HA CFE 2010 PENALITE RETARD DE P	40.00		
67100000 PENALITES AMENDES FISCALES			133.00
23/12/2010 OR Solde IS 2009/2010	133.00		
67200000 PENALITES AMENDES PENALES			40.00
31/12/2010 HA CFE 2010 PENALITE RETARD DE P	40.00		
67800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COU			620.00
27/04/2011 OR ANNUL AVOIR 31/01/2010 MCG	325.00		
27/04/2011 OR REAF AVOIR 31/01/2010 MCG	325.00		
67900000 VNCDS IMMOS CORPORELLES			6 654.73
30/06/2011 IM Cession / Rebut au 30/06/2011	6 628.14		
30/06/2011 IM Cession / Rebut au 30/06/2011	26.59		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771 PRODUIT EXCEPTIONNEL			298.89
41600000 CLIENTS FOURNISSEURS			298.89
24/09/2010 BA VILDOR SOLDE LIQUIDATION	298.89		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AGREMENT DGFIP N° C5111_11016

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2065 (2011)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01092010 clos le 30062011

Régime simplifié d'imposition ☐

Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES ST E
2 Avenue Gruner
BP 69532
42953 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABL
1 Allée de l'Electronique
42000 Saint Etienne

651	614332	34315384700045
Insp /IPU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement

17, rue de la Presse
42000 Saint Etienne

Téléphone

04 77 91 59 40

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale)

Expertise comptable

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ●

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % — 0

Bénéfice imposable au taux de 15 % — 459

Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 377 du 2033B) ●

2 Plus-values ●

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % — Résultat net de la comprise de liquidation et cessation de prévoit au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 39 du 2033C)

Plus-value à long terme imposable au taux de 19 %

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %

Plus-values soumises à l'art. 219

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C1 et C2.

Entreprises nouvelles ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Zone franche Corse ☐ — Pôle de compétitivité ☐ — Zones franches d'activités ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense ☐

Régime mère-fille (article 145 et 216) — 69 042

Plus-values soumises au taux de 0 %

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant supporté à la déduction d'un prélèvement ou d'un crédit d'impôt

Impôt payé à l'étranger (Crédit d'impôt) imputé sur les contributions sociales

2 Au titre des retenues à la source opérées sur les produits de placements à revenu fixe, des sommes versées en contrepartie de l'abandon de créances, de subventions ou de prêts non productifs d'intérêts ou consenties à un taux inférieur au taux légal

3 Crédit d'impôt recherche

4 Crédit d'impôt apprentissage

5 Crédit d'impôt pour les métiers d'art

6 Crédit d'impôt pour dépenses de mécénat

7 Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale

8 Crédit d'impôt pour dépenses de formation des chefs d'entreprise

9 Crédit d'impôt pour investissements en faveur de PME de croissance

10 Crédit d'impôt pour investissements en Corse

11 Crédit d'impôt pour investissements outre-mer

12 Crédit d'impôt pour investissements en Guyane

13 Crédit d'impôt pour investissements en Nouvelle-Calédonie

14 Crédit d'impôt pour investissements en Polynésie française

15 Crédit d'impôt pour investissements à Wallis et Futuna

16 Crédit d'impôt pour investissements dans les départements d'outre-mer

17 Crédit d'impôt pour investissements dans les TAAF

18 Crédit d'impôt pour investissements dans les entreprises solidaires

19 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

20 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

21 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

22 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

23 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

24 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

25 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

26 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

27 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

28 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

29 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

30 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

31 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

32 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

33 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

34 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

35 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

36 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

37 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

38 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

39 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

40 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

41 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

42 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

43 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

44 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

45 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

46 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

47 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

48 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

49 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

50 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

51 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

52 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

53 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

54 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

55 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

56 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

57 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

58 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

59 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

60 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

61 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

62 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

63 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

64 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

65 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

66 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

67 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

68 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

69 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

70 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

71 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

72 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

73 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

74 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

75 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

76 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

77 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

78 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

79 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

80 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

81 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

82 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

83 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

84 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

85 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

86 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

87 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

88 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

89 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

90 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

91 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

92 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

93 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

94 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

95 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIDEP

96 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPROM

97 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPECHE

98 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIPA

99 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIMER

100 Crédit d'impôt pour investissements dans les SOFIAM

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE

Si l'entreprise exerce une activité et emploie plus de quinze salariés une déclaration de plus de 3 mois des produits concernés (Cf. notice 2065-NOT) ou réalise cette case vous dispensera de remplir une 1330-CVAE ☐

Valeur ajoutée de référence: 474 314

Chiffre d'affaires de référence: 908 947

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA ☐ Visa conventionné ☐ CABINET DESITTER EXP. CPTABLE 17 Rue de la Presse 42000 ST ETIENNE

Nom, adresse, téléphone, télécopie du Professionnel de l'expertise comptable

04 77 91 59 40 04 77 92 66 02

Conseil CGA

N° d'agrément du CGA

Fait à Saint Etienne, le 11/10/2011

Signature et qualité du déclarant: Pascal LEVIEUX, Président

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise: SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABL — (à ne remplir que par les

et Date de clôture de l'exercice: 30062011

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ●	2. Montant de ces distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) ●	
	3. Montant des prêts, avances ou comptes courants mis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	
	4. Montant des sommes mises à la disposition de la société en vertu de contrats de participation, autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ●	
	5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ●	
	6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
	7. Montant des revenus répartis ●	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénom et domicile fiscal (art. 44 ; 1 à 3 bis, III du CGI)	Pourcentage de détention	Nombre de parts	Rémunérations versées au cours de l'exercice (y compris jetons de présence, tantièmes, avantages en nature, frais de représentation, remboursements forfaitaires divers) ou revenus répartis				Montants versés au titre de frais de représentation, de déplacement et de mission		Montants versés au titre de la prévoyance complémentaire, de la retraite supplémentaire et autres que celles visées dans les colonnes 5 et 6 ci-contre	
			Jetons de présence, tantièmes	Autres rémunérations brutes	Avantages en nature	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	

AGREMENT DGFIP C5111.11016

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFiP N° 2065 bis (2011)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — (À ne remplir que sur les exemplaires en couleur)

Date de clôture de l'exercice : 30062011

H | AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle (v. notice)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques (marque, type et puissance)	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques (marque, type et puissance)	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant joindre un état du même modèle)

J | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITIO

RÉMUNÉRATIONS

Montant des rémunérations déclarées dans les DADS et versées aux dirigeants (sociétaires d'une société de personnes, gérants majoritaires ou minoritaires de SARL, membres du directoire ou du conseil de surveillance d'une SA, d'une SCA ou d'une société par actions simplifiée, etc.) (Montant total des sommes brutes figurant dans la colonne 1 du cadre 4A de la déclaration n° 2460 ou 2460-SD)

Rémunérations, autres que celles visées ci-dessus, des dirigeants soumises de plein droit à la taxe sur les salaires ou à la retenue à la source prévue à l'article 204 A du CGI (Montant total des sommes brutes figurant dans la colonne 1 du cadre 4A de la déclaration n° 2460 ou 2460-SD, diminué du montant déclaré dans la ligne précédente)

Rémunérations d'honoraires, de commissions et de courtages

K | CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITIO

MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (Cadre à compléter par les sociétés soumises de plein droit à l'IS et par celles ayant opté pour son paiement en 2011 (cf. n° 2058-C, cadre III)

	Taux de 15 % (art 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L | RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à L du C.G.I.)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)

Bénéfice ou déficit (indiquer « - » si c'est le cas)

Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière exercé et imposables au taux de 19 %

Chiffre d'affaires HT

Plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %

Plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 030001 en Euros — CABINET DESITTER EXP CPTABLE

AGREMENT DGFIP C5111.12006

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067 (2011)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2011 ou exercice du 01092010 au 30062011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE

Adresse : 1 Allée de l'Electronique 42000 Saint Etienne

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : (v notice)

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	BASTY CHRISTOPHE CADRE CONFIRME	38 rue du Velay 42660 ST GENEST MALIFAUX
2	DESITTER ISABELLE CADRE	5 RUE DU 8 MAI 1945 42270 ST PRIEST EN JAREZ
3	SIBILIN Marina STATGIAIRE EXPERT COMPTABLE	14 B RUE DE VERDUN 42580 L ETRAT
4	~~MALEYSSON Katy ASSISTANTE~~	6 Chemin de Varigny 42800 RIVE DE GIER
5	PEYRE NICOLAS ASSISTANT CONFIRME	9 ALLEE HONORE DAUMIER 42100 ST ETIENNE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v notice) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v notice) 7	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v notice) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	30 225				30 225				30 225
2	29 971				29 971				29 971
3	26 434				26 434				26 434
4	22 387				22 387				22 387
5	22 123				22 123				22 123
6									
7									
8									
9									
10									
**	131 141				131 141				131 141

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 60 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	159
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 794
Total	4 953

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v notice)

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice 2011 (total col.9 + total col.10)	136 094	- de l'exercice 2011	7 114
- de l'exercice précédent	114 150	- de l'exercice précédent	59 559

Nom et qualité du signataire : Pascal LEVIEUX, Président

A Saint Etienne le 11/10/2011

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

QUADRATUS Informatique

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Dossier N° 030001 en Euros. — CABINET DESITTER EXP. CPTABLE

AGREMENT DGFIP C5111.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 10

Adresse de l'entreprise 1 Allée de l'Electronique 42000 Saint Etienne — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 3 1 5 3 8 4 7 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30062011 Net 3	N-1 31082010 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 634	AG 20 171	1 463	888
	~~Fonds commercial (1)~~	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	97 825	AU 56 308	41 516	44 837
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	82	BE	82	80
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 687	BI	9 687	12 987
	TOTAL (II)	BJ	129 227	BK 76 479	52 749	58 792
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	498 582	BY 70 712	427 870	392 587
	Autres créances (3)	BZ	21 856	CA	21 856	31 383
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	125 270	CG	125 270	82 141
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 932	CI	18 932	16 232
	TOTAL (III)	CJ	664 639	CK 70 712	593 928	522 343
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	793 867	1A 147 191	646 676	581 135

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 9 687 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * | Immobilisations | Stocks | Créances

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 030001 en Euros. CABINET DESITTER EXP CPTABLE

AGREMENT DGFIP C5111.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 75 000)		DA	75 000	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	7 500	7 500
	Reserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	~~Autres réserves~~ (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	~~7 823~~	~~7 823~~
	Report à nouveau		DH	62 109	3 980
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	63 350	58 129
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	215 782	152 432
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	2 500	
	Provisions pour charges		DQ	7 466	
	TOTAL (III)		DR	9 966	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	31 299	25 136
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	E1	DV	26 359	22 579
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	123 344	165 670
	Dettes fiscales et sociales		DY	179 211	150 824
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	4 872	9 175
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	55 844	55 319
	TOTAL (IV)		EC	420 928	428 703
	Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	646 676	581 135

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	401 176	411 512
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		382

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 030001 en Euros. CABINET DESITTER EXP CPTABLE

AGREMENT DGFIP C5111.10016 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N°2052 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	907 584	FH	1 363	FI	908 947		969 367
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	907 584	FK	1 363	FL	908 947		969 367
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 775		2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	63 639		4 325
	Autres produits (1) (11)					FQ	7		4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	974 367		975 697
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	416 029		478 793
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 010		6 711
	Salaires et traitements*					FY	285 023		306 248
	Charges sociales (10)					FZ	74 548		76 043
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	18 604		23 517
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	37 144		26 046
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	9 966		
	Autres charges (12)					GE	55 118		319
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	902 443		917 678
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	71 925		58 019
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5		633
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	5		633
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 272		1 449
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 272		1 449
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 267)		(816)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 658		57 203

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N°2053 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	299	1 512
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	299	1 512
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	823	586
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 655	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 478	586
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 179)	926
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	129	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	974 671	977 842
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	911 321	919 713
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	63 350	58 129
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HV		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 125	1 756
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PRODUITS EXCEPTIONNELS / COMPTES FOURNISSEURS		299
CHARGES EXCEPTIONNELLES / COMPTES CLIENTS	650	
PENALITE NON DEDUCTIBLE	40	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	133	
REBUT AGENCEMENTS SUITE A DEMENAGEMENT	6 655	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N°2054 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	24 415	KE		KF	3 418	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	10 447	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	99 861	LC		LD	19 095	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	110 309	LO		LP	19 095	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P	80	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	9 687	1U		1V		
	TOTAL IV	1Q	9 767	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	144 490	ØH		ØJ	22 513	

CADRE B — IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou rebut ou d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	LV 6 199	LW 21 634		IX 21 634	
CORPORELLES	Terrains	IP	LA	LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions	IS	MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM 10 447	MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 21 132	MT 97 825		MU 97 825	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III	IY	NG 31 579	NH 97 825		NI 97 825	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C 80		2D 80	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F 9 687		2G 9 687	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK 9 767		2H 9 767	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 37 778	ØL 129 225		ØM 129 225	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 030001 en Euros — CABINET DESITTER EXP. CPTABLE

AGREMENT DGFIP C5111.10016

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N°2055 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	23 526	PF	2 843	PG	6 199	PH	20 171	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	2 373	QE	1 446	QF	3 819	QG		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	63 098	QM	14 315	QN	21 105	QO	56 308	
Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	65 472	QV	15 761	QW	24 924	QX	56 308	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	88 998	ØP	18 604	ØQ	31 123	ØR	76 479	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS — Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES — Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions	Inst.,gales,agencts et am.des constr	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agencts am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général hors exonéré (NP + NQ + NR)		NW		Total général hors exonéré (NS + NT + NU)		NY				Total général hors exonéré (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 030001 en Euros. — CABINET DESITTER EXP. CPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

QUADRATUS Informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N°2056 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice * 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	2 500	4C		4D	2 500
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	7 466	4Z		5A	7 466
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	9 966	TW		TX	9 966
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	96 083	6U	37 144	6V	62 514	6W	70 712
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	96 083	TY	37 144	TZ	62 514	UA	70 712
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C	96 083	UB	47 110	UC	62 514	UD	80 678
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	47 110	UF	62 514		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C G I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G.I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2011

Désignation de l'entreprise SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	9 687	UV	9 687	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	157 494		157 494			
	Autres créances clients	UX	341 088		341 088			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 150		1 150			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 885		1 885			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 165		18 165			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	656		656			
	Charges constatées d'avance	VS	18 932		18 932			
	TOTAUX	VT	549 057	VU	549 057	VV		
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	40	40		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	31 258	11 506	19 752	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	123 344	123 344		
Personnel et comptes rattachés		8C	40 364	40 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 990	37 990		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	97 507	97 507		
Etat et autres collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 350	3 350		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	26 359	26 359		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 872	4 872		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z				
Produits constatés d'avance		8L	55 844	55 844		
TOTAUX		VY	420 928	VZ 401 176	19 752	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	15 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 443	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016 (9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP N°2058-A 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30062011

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	63 350
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint / moins part déductible * / à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art 39-4 du C G I *	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *	WI	8 336
	Amendes et pénalités (nature .. . .)	WJ	40
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)	I7	129
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. WL — Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)	XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT — Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I) 8U — Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW — Déficits d'un exercice antérieurement déduit par les (Art 209C) SX — Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro M8	WQ	
	TOTAL I	WR	71 855

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)	WU	2 354
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %	WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %	WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement *	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (régime d'entreprises en difficultés 44 septies) K9 — Entreprises nouvelles 44 sexies L2 — Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5 — Pôle de compétitivité (art. 44 undecies) L6 — Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 209C) K3 — Zone franche Corse (art.44 decies) ØT — Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A) ØV — Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F — Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC	XF	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Déficits filiales et succursales étrangères art. 209C OT — Créance dégagée par le report en arrière du déficit ZI	XG	69 042
	TOTAL II	XH	71 396

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	459
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	459

XO

* Des explications concernant cette rubrique se trouvent dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — 30/06/2011

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
Exonération ZFU jusqu'au 29/6/2011		69 042
soit 2 jours exclus sur 303 jours (10 mois)		
Total des déductions diverses	XG	69 042

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

AGREMENT DGFIP C5111.10016 — (10) — DGFiP N°2058-B 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE

I. SUIVI DES DÉFICITS

Néant ☐ *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 à YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis AL 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	30 214

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis AL 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
Provision départ retraite	8Z	7 466	9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K	870	9L	2 354
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	8 336	YO	2 354
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WT		ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016 — (11) — DGFiP N° 2058-C 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 980
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	58 129
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	62 109
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	62 109
	(N B Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	62 109

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N.	Exercice N-1.
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	232 304	271 890
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	36 294	48 017
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	9 791	7 734
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	6 145	16 341
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	131 495	134 812
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	416 029	478 793
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *	YW	1 000	956
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	5 010	5 755
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	VX	6 010	6 711
TVA	- Montant de la T V A collectée	YY	180 540	186 815
	- Montant de la T V A déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	75 761	105 553
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010) *	ØB	304 268	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL	
		Plus-values à 19 % JM		Imputations JC	
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO	
		Plus-values à 19 % JP		Imputations JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe JG		Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale JH		N° SIRET de la société mère JJ	

- numéro de centre de gestion agréé *	XP	
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis [ ] handicapés [ ])	YP	11 / 10
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	2.50 % / 2.00 %
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann III au C.G I (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration	ZR	Si absence de filiales et participations, cocher 0 / Si présence de filiales et participations, cocher 1 : 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

AGREMENT DGFIP C5111.10016 (12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFIP N°2059-A 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations *

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7	CF ETAT ANNEXE	37 778		31 123		6 655
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7		(6 655)	(6 655)				
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A	plus-values à long terme (total à reporter ligne 07 de la déclaration n° 2058-A)		(6 655)			
CADRE B	moins-values à long terme (total à reporter ligne des moins-values à long terme de la déclaration n° 2058-A)					
CADRE C	autres plus-values (à reporter ligne 17 de la déclaration n° 2058-A)		(A)	(B) (taxables au taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2059-A

Désignation de l'entreprise SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE 30/06/2011

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme 16,5 %	Long terme 15 % ou 16 %	Long terme 0 %	Plus-values taxables à 16,5 %
STORES BUREAUX	7 970	2 992	4 978		(4 978)	(4 978)				
JOUBERT TRAVAUX ELECT	2 477	827	1 650		(1 650)	(1 650)				
LAMPADAIRES POL'S POT	184	157	27		(27)	(27)				
LICENCE VIRUS SCAN 8.	837	837								
QUADRATUS SERVEUR BRI	795	795								
QUADRATUS SERVEUR LIC	854	854								
QUADRATUS SERVEUR ACC	280	280								
QUADRATUS SERVEUR ACC	192	192								
QUADRATUS SERVEUR MAC	201	201								
QUADRATUS SERVEUR BOI	630	630								
LOGICIEL SAISIE DELOC	650	650								
MACAFEE	860	860								
ADOBE ACCROBAT 7.0	700	700								
ECRANS PLATS HP L 172	5 374	5 374								
QUADRATUS 2 ORDI HP D	3 201	3 201								
QUADRATUS GRAVEUR DE	1 000	1 000								
QUINDRATUS 2 PC MINI	2 252	2 252								
2 MONITEURS TFT 19	598	598								
PORTABLE HP API NC 63	1 069	1 069								
QUADRATUS SERVEUR HP	5 967	5 967								
1 ORDI PORTABLE SD WA	1 487	1 487								
LICENCE UTI PROD DELO	200	200								
Total	37 778	31 123	6 655		(6 655)	(6 655)				

AGREMENT DGFIP C5111.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N°2059-B 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies Iter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2011

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☒ *

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ● ou 16% ●	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ● *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

AGREMENT DGFIP C5111.10016 (15)

(exemplaire réservé à l'administration générale des impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D 2011

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve : donnant lieu à complément d'impôt ③	montants prélevés sur la réserve : ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 030001 en Euros — CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE

AGREMENT DGFIP C5111.10016 (16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2011

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01092010 et clos le 30062011 Durée en nombre de mois : 10

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	908 947
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	1 775
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	7
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL I	OM	910 728
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	381 296
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	55 118
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	436 414
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	474 314

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 030001 en Euros — CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE

AGREMENT DGFIP C5111.10016 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du CGI)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2011

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30 06 2011 N° SIRET 34315384700045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABL

ADRESSE (voie) 1 Allée de l'Electronique

CODE POSTAL 42000 VILLE Saint Etienne

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination HSD FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) 441343266 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 500

Adresse N° 17 Voie RUE DE LA PRESSE

Code postal 42000 Commune St Etienne Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20500000 LOGICIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
50020 000 COT TNS	405.00	080103	L 100,00	405.00		405.00		
84018 000 MACAFEE	860.00	111002	L 100,00	860.00		860.00		
Rebut	860.00-					860.00-		300611
84019 000 QUADRAEXPERT PACK 3 GRAPHIQUE PRO	5 444.43	111002	L 100,00	5 444.43		5 444.43		
84047 000 QUADRATUS LICENCE SUPPLEMENTAIRE PACK 3 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	1 410.00	181004	L 100,00	1 410.00		1 410.00		
84052 000 LICENCE VIRUS SCAN 8.0 OUR 11 A 25 POSTES 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	836.91	120405	L 100,00	836.91		836.91		
Rebut	836.91-					836.91-		300611
84056 000 LICENCES MICROSFT OFFICE OUTLOOK	1 375.99	281205	L 100,00	1 375.99		1 375.99		
84071 000 LOGICIEL PRODUCTION DELOCALISEE + ADOBE ACCROBAT 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	450.00	301106	L 100,00	450.00		450.00		
84087 000 QUADRATUS	1 550.00	290908	L 100,00	1 550.00		1 550.00		
84089 000 QUADRATUS CONFIG ASP 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	2 740.00	261108	L 100,00	2 740.00		2 740.00		
84111 000 LEXISNEXIS POLYACTE ACG LOGICIEL 2777 08LEXIS LEXISNEXIS DO	119.20	310809	L 100,00	119.20		119.20		
84112 000 LEXISNEXIS POLYACTE LOGICIEL CLIENT VERSION RESEAU 08LEXIS LEXISNEXIS DO	392.00	310809	L 100,00	392.00		392.00		
84113 000 LEXISNEXIS POLYFORMALITES VERSION MONOPOSTE 08LEXIS LEXISNEXIS DO	200.00	310809	L 100,00	200.00		200.00		
84114 000 LEXIS NEXIS POLYACTE RESEAU 08LEXIS LEXISNEXIS DO	1 344.00	310809	L 100,00	1 344.00		1 344.00		
84122 000 PACK OFFICE ET QUADRA EXPERT PORTABLE YT 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	1 935.00	101109	L 100,00	1 563.90	371.10	1 935.00		
84133 000 QUADRATUS LOGICIEL PACK OFFICE MICROSOFT BASIC 2007 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	185.00	170210	L 100,00	99.34	85.66	185.00		
84136 000 QUADRATUS PACK OFFICE 20017 BA 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	165.00	150210	L 100,00	89.51	75.49	165.00		
84139 000 LOGICIEL MAGIC INFO PRO AFFICHAGE DYNAMIQUE 08MEDIA MEDIA PREFECT	500.00	190510	L 100,00	143.84	356.16	500.00		
84147 000 LICENCE IDEA V8 FR 08IDEA IDEA CASEWARE	1 840.00	311210	L 100,00		917.48	917.48	922.52	
1 QUADRATUS SERVEUR								
84062 000 QUADRATUS SERVEUR BRIGHT ARC SERVE BACKUP VERSION 11.5 08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE	795.00	180906	L 100,00	795.00		795.00		
Rebut	795.00-					795.00-		300611

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20500000 LOGICIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
84063 000 QUADRATUS SERVEUR LICENCE WINDOWS SERVEUR 2003 OPEN C	854.43	180906	L 100,00	854.43		854.43		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	854 43-					854.43-		300611
84064 000 QUADRATUS SERVEUR ACCES CLIENT WINDOWS 2003	280.00	180906	L 100,00	280.00		280.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	280 00-					280.00-		300611
84065 000 QUADRATUS SERVEUR ACCES WINDOWS TERMINAL	192.00	180906	L 100,00	192.00		192.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	192 00-					192.00-		300611
84066 000 QUADRATUS SERVEUR MAC AFF ANTI SPY WARE	200.89	180906	L 100,00	200.89		200.89		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	200.89-					200.89-		300611
84067 000 QUADRATUS SERVEUR BOITIER FIRE WALL	630.00	180906	L 100,00	630 00		630.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	630.00-					630.00-		300611
84068 000 LOGICIEL SAISIE DELOCALISEE	650.00	180906	L 100,00	650 00		650.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	650.00-					650.00-		300611
84069 000 LICENCE UTI PROD DELOCALISEE	200.00	180906	L 100,00	200.00		200.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	200.00-					200.00-		300611
84070 000 ADOBE ACCROBAT 7.0	700.00	180906	L 100,00	700.00		700.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	700.00-					700.00-		300611
Ensemble : 1 QUADRATUS SERVEUR				4 502 32				
4 CAPITAL EXPERT EXPLORER								
84148 000 CAPITAL EXPLORER 1 MODULE	690.00	031110	L 100,00		453.70	453.70	236.30	
84149 000 CAPITAL EXPERT	888.00	031110	L 100,00		583.89	583.89	304.11	
Ensemble : 4 CAPITAL EXPERT EXP	1 578.00				1 037.59	1 037.59	540.41	
Totaux compte : 20500000	21 633.62			23 526.44	2 843.48	20 170.69	1 462.93	

Compte : 21810000 INSTALLATIONS AGENCEMENT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
84109 000 STORES BUREAUX	7 970.00	310309	L 16,67	1 889 16	1 102.92	2 992 08	4 977.92	
08CHAZEL CHAZELLE STORE								

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21810000 INSTALLATIONS AGENCEMENT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
Rebut	7 970.00-					2 992.08-	4 977.92-	300611
84119 000 JOUBERT TRAVAUX ELECTRICITE 17 RUE DE LA PRESSE	2 477.27	300609	L 16,67	484.24	342.81	827.05	1 650.22	
08JOUBER JOUBERT								
Rebut	2 477.27-					827.05-	1 650.22-	300611
Totaux compte : 21810000				2 373.40	1 445.73			

Compte : 21830000 MATERIEL BUREAU INFORMAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
84027 000 ECRANS PLATS HP L 1720	5 374.00	111002	D 25,00	5 374.00		5 374.00		
Rebut	5 374.00-					5 374,00-		300611
84046 000 QUADRATUS 2 ORDI HP D530 CMT P4 2.8GHZ 256MO 40GO DVD XP PRO ETHERNET	3 201.00	181004	L 25,00	3 201.00		3 201.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	3 201.00-					3 201 00-		300611
84048 000 QUADRATUS GRAVEUR DE CD ROM POUR ARCHIVE DOSSIERS CLIENTS	1 000.00	181004	L 25,00	1 000.00		1 000.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	1 000.00-					1 000.00-		300611
84053 000 QUADRATUS 2 PC MINI TOUR P4 640 3.2 GHz 512 MO DD80GO XP PRO	2 252.00	281205	D 25,00	2 252.00		2 252.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	2 252.00-					2 252.00-		300611
84054 000 2 MONITEURS TFT 19 " HP L1906	598.00	281205	D 25,00	598.00		598.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	598.00-					598.00-		300611
84059 000 PORTABLE HP AFI NC 6310 T2300	1 069.00	100706	D 25,00	1 069.00		1 069.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	1 069.00-					1 069.00-		300611
84060 000 COPIEUR MP 5500 MATRICULE L7763000352	15 150.00	010806	L 25,00	15 150.00		15 150.00		
08EQUINO EQUINOXE								
84061 000 QUADRATUS SERVEUR HP PROLIANT ML350G4p AVEC DISQUE DUR KIT MEMOIRELECTEUR HP ULTRIUM 232 INTERNE	5 967.00	180906	L 25,00	5 897.52	69.48	5 967.00		
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE								
Rebut	5 967.00-					5 967.00-		091230
84074 000 1 ORDI PORTABLE SD WAIO	1 486.61	130107	D 33,33	1 486.61		1 486.61		
Rebut	1 486.61-					1 486.61-		300611
84076 000 VIDEO PROJECTEUR	1 253.60	120307	D 20,00	1 054.18	166.18	1 220.36	33.24	
84080 000 7 TELEPHONES E DIANOTIS + FRAIS INSTALLATION	4 327.58	051007	L 20,00	2 515.93	718.50	3 234.43	1 093.15	
08ORANGE ORANGE								

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21830000 MATERIEL BUREAU INFORMAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
84081 000 FNAC SONY VPL ETRO PROJECTEUR	835.29	051207	L	20,00	457 70	138.68	596.38	238.91	
84083 000 3 PORTABLES SONY	5 504.00	090608	L	33,33	4 091 56	1 412.44	5 504.00		
84084 000 PORTABLE SONY INTEL CORE 2 DUO T7250	2 099.00	290908	L	33,33	1 345.66	580.82	1 926.48	172.52	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84088 000 EQUINOXE IMPRIMANTE COULEUR	1 075 00	031208	L	33,33	625.36	297.47	922.83	152.17	
08EQUINO EQUINOXE									
84110 000 IMPRIMANTE PHOTOCOPIEUSE FAX	1 075.00	190609	L	33,33	430.98	297.47	728 45	346.55	
08EQUINO EQUINOXE									
84115 000 QUADRATUS PORTABLE SONY VAIO CARE DUO T6570	1 759.42	090909	L	33,33	573.62	486.85	1 060.47	698 95	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84114 000 QUADRATUS PC HP COMPAC DC 5800 UT CORE DUO E7400 INSTALLATION ET FRAIS DE LIVRAISON	764.00	090909	L	33,33	249.08	211.41	460.49	303.51	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84121 000 PORTABLE WAIO CORE DUO T6570 YT	1 305.00	101109	L	33,33	351.58	361.11	712.69	592.31	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84131 000 QUADRATUS FIREWALL	599.00	170210	L	50,00	160.83	248.63	409.46	189.54	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84132 000 QUADRATUS PORTABLE SONY	830.00	170210	L	33,33	148.57	229.67	378.24	451.76	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84134 000 QUADRATUS UNITE CENTRALE HP COMPAQ DC 790 CMT	863.00	150210	L	33,33	156.05	238.80	394.85	468.15	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84135 000 QUADRATUS MONITEUR TFT 2 HP L2201W	149.00	150210	L	33,33	26.94	41.23	68.17	80.83	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
84137 000 ECRAN SAMSUNG 40 POUCES FULL HD	800.00	190510	L	33,33	76.71	221.37	298.08	501.92	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84138 000 ECRAN LCD SAMSUNG 40 POUCES FULL HD	800 00	190510	L	33,33	76.71	221.37	298.08	501.92	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84140 000 SOCLE ECRAN	547.00	190510	L	20,00	31 47	90 82	122.29	424.71	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84141 000 MONITEUR LCD 520 DX BLACK	2 300.00	190510	L	33,33	220 55	636 44	856.99	1 443.01	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84142 000 I PAD + CLAVIER	827.51	250610	L	33,33	51.39	228.98	280.37	547.14	
51221000 CA CARTE BLEUE A DEBITER									
84143 000 I MAC 27 " MC 5 3.2/4/1T/HD5670	1 421.40	250910	L	33,33		362 16	362.16	1 059.24	
51221000 CA CARTE BLEUE A DEBITER									
84144 000 FNAC I MAC 21.5"MC 508 3.06/4/	941.88	180910	L	33,33		246.01	246 01	695.87	
51221000 CA CARTE BLEUE A DEBITER									
84146 000 QUADRATUS SERVEUR	16 731.68	091210	L	25,00		2 337.85	2 337.85	14 393.83	
08QUADRA QUADRATUS INFORMATIQUE									
Totaux compte : 21830000	61 958.36				48 673.00	9 843.74	37 569.13	24 389.23	

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21840000 MOBILIER

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
84017 000 2 BUREAUX SUPPLEMENTAIRES	482.84	200503	L	10,00	351.72	40.08	391.80	91.04	
84031 000 CHAISES ROUGES	1 240.80	111202	L	10,00	958.30	103.00	1 061.30	179.50	
84032 000 CHAISES TRANSPARENTE LAMARIE	929.84	111202	L	10,00	718.12	77.19	795.31	134.53	
84033 000 LAMPADAIRES POL'S POTTEN	183.95	111202	L	10,00	142.09	15.27	157.36	26.59	
Rebut	183.95-						157.36-	26.59-	300611
84034 000 TABLE BUREAU VERRE SABLE PIETEMENT EN FONTE	2 884.62	301202	L	10,00	2 212.85	239.46	2 452.31	432.31	
84035 000 2 FAUTEUIL STARCK	301.00	170203	L	10,00	226.87	24.99	251.86	49.14	
84036 000 8 BUREAUX ET UNE TABLE DE REUNION	2 792.90	301102	L	10,00	2 165.38	231.84	2 397 22	395.58	
84038 000 BIBLIOTHEQUES	677 88	101002	L	10,00	535.07	56.27	591.34	86.54	
84058 000 TABLES	523.68	070406	L	10,00	230.57	43.47	274.04	249.64	
08PLANFO PLANFORET SARL									
84082 000 IKEA BOITES MEUBLE PHOTO COPIEUR	40 97	021107	L	12,50	14.49	4 25	18.74	22.23	
84123 000 IKEA ETAGERES BASSES	615.97	081008	L	33,33	389.83	170.45	560.28	55.69	
84124 000 MEDIA PERFECT PLATEAUX SUR ETAGERES	1 742.25	060309	L	16,67	432.86	241.10	673.96	1 068.29	
84125 000 IKEA 1 ETAGERE TOILETTE	40.97	311009	L	12,50	4 28	4.25	8.53	32.44	
51221000 CA CARTE BLEUE A DEBITER									
84126 000 SIEGE MAGIC CHAIR SYNCHRONE DOSSIER MOYEN	222.60	170310	L	10,00	10.25	18.48	28.73	193.87	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84129 000 2 BUREAUX	595,35	170310	L	10,00	27.40	49.42	76.82	518.53	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
2 MEDIA PREFECT MOBILIER									
84093 000 MEDIA PREFECT 18 ARMOIRES A RIDEAUX H 198 L 120 P 42.50 CM	3 995.04	300109	L	16,67	1 056.43	552.85	1 609.28	2 385.76	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84094 000 MEDIA PREFECT 11 ARMOIRES H 198 L 100 P 42.50	2 717.88	300109	L	16,67	718.71	376.11	1 094.82	1 623.06	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84095 000 MEDIA PREFECT 1 ARMOIRE H 198 L 60 P 42.50	242.44	300109	L	16,67	64.11	33.55	97.66	144.78	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84096 000 MEDIA PREFECT 12 ARMOIRES H 102 L 120 P 42.50	2 265.48	300109	L	16,67	599.08	313.51	912.59	1 352.89	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84097 000 MEDIA PREFECT 3 ARMOIRES BUREAU SD H 102 L 100 P 42.50	774.30	300109	L	16,67	204.76	107.15	311 91	462.39	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
84098 000 MEDIA PREFECT 1 ARMOIRE H 102 L 100 P 42.50	199.64	300109	L	16,67	52.79	27.63	80.42	119.22	
08MEDIA MEDIA PREFECT									
Ensemble : 2 MEDIA PREFECT MOBI	10 194.78				2 695.88	1 410.80	4 106.68	6 088.10	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21840000 MOBILIER

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
3 MEDIA PREFECT CHAISES FAUTEU								
84100 000 MEDIA PREFECT 13 CHAISES B300 08MEDIA MEDIA PREFECT	1 399.13	020209	L 16,67	368.06	193.62	561.68	837.45	
84102 000 MEDIA PREFECT FAUTEUIL BUREAU SD + ACCOUDOIRS MILTON 08MEDIA MEDIA PREFECT	490.77	020209	L 16,67	129.10	67.91	197.01	293.76	
84103 000 MEDIA PREFECT TABLE TRANSGAMME SALLE DE REUNION 08MEDIA MEDIA PREFECT	1 528.28	020209	L 16,67	402.03	211.49	613.52	914.76	
84104 000 MEDIA PREFECT12 CHAISES SALLE DE REUNION 08MEDIA MEDIA PREFECT	3 667 86	020209	L 16,67	964.89	507.57	1 472.46	2 195 40	
84105 000 MEDIA PREFECT CHAISES CREDENCE NOVEO 5 PORTES L 240 P 44 H 80 BOIS WENGE 08MEDIA MEDIA PREFECT	1 696.17	020209	L 16,67	446.20	234.72	680.92	1 015.25	
84106 000 MEDIA PREFECT 2 CHAISES VISITEUR VIRGO BUREAU SD 08MEDIA MEDIA PREFECT	1 263 10	020209	L 16,67	332.28	174.79	507.07	756.03	
84107 000 MEDIA PREFECT 3 FAUTEUILS BUREAU SD 08MEDIA MEDIA PREFECT	2 534.69	020209	L 16,67	666.79	350.76	1 017.55	1 517.14	
Ensemble . 3 MEDIA PREFECT CHAI	12 580.00			3 309.35	1 740.86	5 050.21	7 529.79	
Totaux compte : 21840000	35 866.35			14 425.31	4 471.18	18 739.13	17 127.22	

Compte : 27100000 AUTRES TITRES IMMOBILISES

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
84077 000 PARTS CREDIT AGRICOLE	80.00	031006	N 0,00				80.00	
Totaux compte : 27100000	80.00						80.00	

Compte : 27510000 DEPOT DE GARANTIE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
84090 000 LEX INVEST DEPOT GARANTIE 08LEXINV LEX INVEST	9 687.00	080109	N 0,00				9 687.00	
Totaux compte : 27510000	9 687.00						9 687.00	

SAS CABINET DESITTER EXPERTISE COMPTABLE
42000 Saint Etienne

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Diminutions Cession	Poste/Poste	Total	Valeur brute Immo. fin exercice
144 490.43		22 512.96		22 512.96	37 778.06		37 778.06	129 225.33 24 352.78 *

* : dont composants

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total	Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
88 998.15	18 437.95	166.18		18 604.13	31 123.33	76 478.95		

Dossier N° 030001 en Euros CABINET DESITTER EXP. CPTABLE